LANVOLLON

AU FIL DU LEFF

MAI 2019

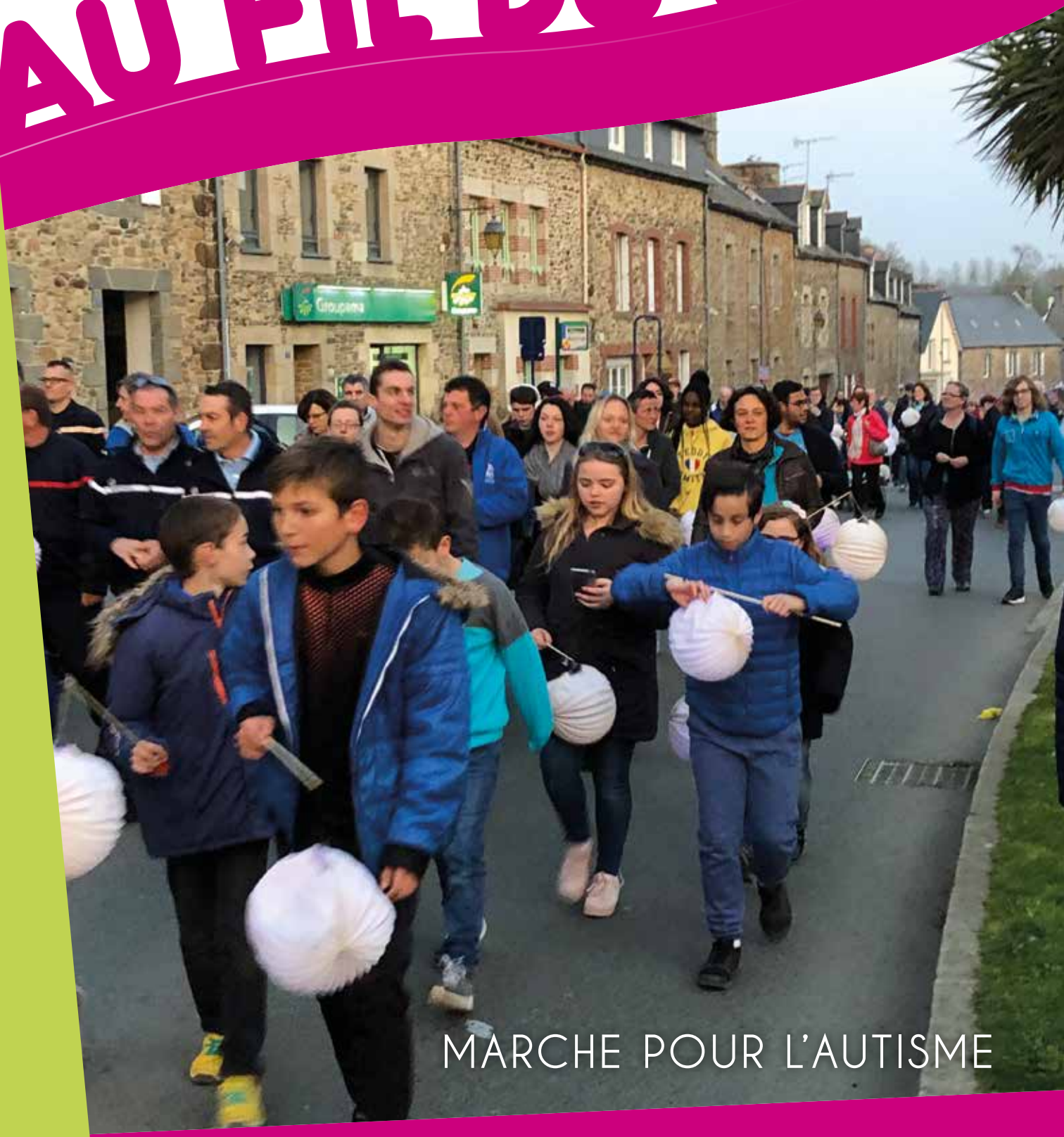

MARCHE POUR L'AUTISME

VILLE DE LANVOLLON

BULLETIN MUNICIPAL N° 69

SOMMAIRE

Voeux du Maire 2-6
Conseil municipal 7-15
Budget 16-17
Cérémonie 18-19
Conseil municipal des enfants 20
Sirescol 20-21
Ecoles 22-24
Résidence An Heol 25-26
Culture 27
Associations 28-31
Infos pratiques 32-35
Nature 36-37
Noce d'or 38
Etat civil 39

Mairie
14 place du Général de Gaulle
22290 LANVOLLON
Tél : 02 96 70 00 28
Mail : commune.lanvollon@wanadoo.fr
Site : www.lanvollon.fr

Directeur de la publication : Arsène NICOLAZIC
Rédaction : Commission Communication
Photos : Mairie
Conception et Réalisation :
GROUPE ROUDENN GRAFIK
11 impasse des Longs Réages - 22190 PLERIN
Tel : 02 96 58 02 03 - Fax : 02 96 58 02 04
Dépôt légal : mai 2019

VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux est un moment propice à la présentation des réalisations de l'année et de celles à venir mais aussi aux échanges dans un climat de convivialité.

Je vous remercie de votre présence et je souhaite la bienvenue aux nouveaux Lanvollonnais qui trouveront, je l'espère, les ingrédients nécessaires à une bonne adaptation dans notre commune.

L'année 2018, à l'instar des années précédentes, s'est traduite par la conclusion de certains dossiers et l'engagement de nouveaux projets.

Avant de développer les différentes actions municipales de l'année 2018, je vais faire le point sur l'état-civil et sur l'urbanisme.

Nous avons enregistré 14 naissances, 15 décès et 4 mariages et depuis le 1er novembre 2017, 7 pactes civils de solidarité.

L'urbanisme se stabilise après une progression en 2017, 25 permis de construire ont été délivrés et 29 déclarations préalables ont été instruites l'an dernier.

La rénovation de notre voirie est le fil conducteur de notre mandat. C'est une attente légitime de nos administrés.

Les travaux de la **rue du Bois du Chat** avaient été différés dans l'attente du renouvellement du réseau d'eau potable.

L'entreprise Colas a procédé à la démolition de l'ancien trottoir, repris une partie des bordures, installé de nouvelles canalisations et raccordé le collecteur au réseau existant.

Un tapis d'enrobé sur le trottoir côté Lanvollon et sur la chaussée mitoyenne avec Tressignaux donne aujourd'hui un autre éclat à cette rue.

Les riverains de la **rue des Prés** connaissaient des désagréments lors des fortes précipitations.

Pour résoudre ces problèmes hydrauliques, l'entreprise Rault est intervenue pour réaliser une nouvelle conduite d'eaux pluviales et de procédé au raccordement sur le nouveau réseau.

Le trottoir en sable a été démoli puis bitumé.

Les bateaux ont été repris et une partie des bordures a été remplacée.

Le grand chantier de la **rue de la Gare** a débuté fin octobre par les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Le démarrage des travaux s'est effectué dans l'ancien jardin public pour remonter vers la gendarmerie et se terminer à l'angle de la rue du Bois du Chat.

L'entreprise Rault envisage la fin de leur intervention pour la deuxième quinzaine de janvier.

Ces travaux qui dureront 4 mois sont pris financièrement en charge par Leff Armor pour l'assainissement (361.745 €TTC) et par la commune pour les eaux pluviales (231.077 €TTC).

Ces budgets sont importants mais le remplacement des conduites était devenu urgent en raison du très mauvais état des réseaux. Cette nouvelle installation va permettre d'éliminer les eaux parasites qui se déversent dans la station.

A la suite de ces travaux souterrains, l'entreprise Bouigues interviendra pour réaliser l'effacement des réseaux.

Dans le même temps, l'étude de l'aménagement de la rue sera confiée à un cabinet de maîtrise d'œuvre et après consultation des entreprises, nous espérons que la troisième tranche des travaux commencera avant l'été ou au plus tard en septembre.

Nous comprenons la gêne des riverains et des usagers qui empruntent régulièrement cette rue et nous les remercions pour leur compréhension.

Un autre aménagement est prévu cette année, celui de **la rue du Moulin.** L'effacement des réseaux a été réalisé par l'entreprise Sturno. Les travaux ont été retardés dans l'attente de l'intervention des services de Leff Armor qui vont effectuer des opérations de branchements d'assainissement. L'intérêt de cet aménagement est principalement de réduire la vitesse sur cette voie départementale empruntée par 6000 véhicules/jour dont 450 poids-lourds. La chaussée va être réduite et les îlots supprimés. La rue sera entièrement bordurée et végétalisée.

Le département assurera la prise en charge financière de la bande de roulement.

L'aménagement de ces deux rues pénétrantes dans le centre de Lanvollon va améliorer l'image de notre commune.

La rue Pasteur est très fréquentée par les véhicules notamment un grand nombre de poids-lourds.

Pour sécuriser cette voie un plateau a été réalisé, ce qui a permis de réduire la vitesse.

Le parking des Fontaines a bénéficié d'une cure de rajeunissement. Après décaissement puis empierrement, le parking a été enrobé et la pose de grilles d'eaux pluviales permet l'évacuation des eaux de pluie vers l'exutoire de la rue des Fontaines.

Pour pallier les désagréments subis par certains riverains de **la cité Bel** Air lors de fortes pluies, nous avons procédé au renouvellement des conduites d'eaux pluviales.

La création d'un nouveau cimetière a été souvent au cœur des débats des différentes municipalités depuis une quarantaine d'années.

C'est l'un des dossiers prioritaires de notre mandat. En effet, le vieux cimetière ne peut plus recevoir de nouvelles sépultures.

La première étape a été d'acquérir le terrain de 5700 m², mitoyen au cimetière actuel.

Ce terrain nécessitait un drainage puis nous avons procédé à son aménagement. Un mur de clôture et une ouverture entre les deux cimetières ont été réalisés en régie.

Les plantations d'arbres et l'ensemencement de la partie prévue pour l'extension future du cimetière restent à finaliser.

Un gros travail administratif et informatique sur la gestion de l'ancien cimetière a été effectué et a nécessité un mois de travail.

Repérage sur le terrain, prises de photos, recoupement de données (plans, fiches, registres et titres de concessions depuis 1869) nous ont permis d'alimenter un nouveau logiciel et ainsi de pouvoir programmer ultérieurement les reprises de concessions arrivées à expiration.

Je remercie Pascale Le Goff pour ce travail qui a demandé beaucoup de minutie et de patience.

Autre dossier que nous souhaitions voir aboutir, la construction **d'un complexe sportif.**

Les associations de football et de judo évoluaient dans des locaux vétustes et inconfortables.

Aujourd'hui, elles disposent d'un équipement moderne et fonctionnel.

La partie réservée au football se compose de 4 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres, d'un local bureau. Les tribunes ont été construites à l'avant des vestiaires.

La partie judo comprend un dojo de 150m², des vestiaires hommes et dames ainsi qu' un local bureau.

Lors de l'inauguration, les présidents des deux associations ont exprimé aux élus leur reconnaissance d'avoir concrétisé leurs promesses et de pouvoir aujourd'hui envisager sereinement l'avenir.

Une étude pour la construction d**'un terrain multi-sports** est programmée pour 2019. Cette réalisation va permettre aux jeunes Lanvollonnais de disposer d'un équipement ludique et sportif mais aussi de compléter l'offre à destination de notre jeunesse.

Des travaux ont été réalisés dans nos bâtiments communaux.

A l'école Yves Jouan, une nouvelle classe de primaire a fait l'objet de réhabilitation : faux plafond, peinture, isolation, électricité.

Chaque année, nous réalisons des travaux au sein de l'école primaire. Cet été, la dernière classe fera l'objet de nos intentions et c'est l'ensemble des locaux de l'école primaire qui aura été réhabilité pendant notre mandature.

L'ouverture d'une classe bilingue en septembre dernier a nécessité des travaux dans l'ancienne garderie pour accueillir au mieux les nouveaux élèves.

Dans le cadre du « plan numérique pour l'éducation » des travaux de mise en réseau ont été nécessaires.

12 tablettes viennent compléter le parc informatique actuel et un vidéo-projecteur a été acheté. Cet investissement en informatique va permettre aux enseignants d'exploiter une nouvelle approche pédagogique.

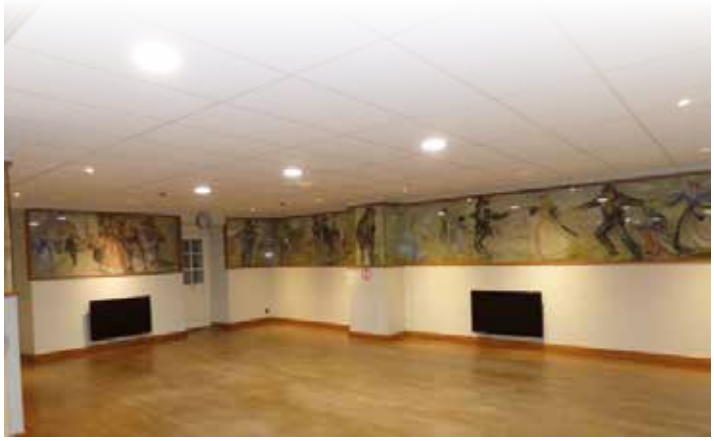

Des travaux de mise aux normes électriques ont été effectués **à L'Espace Locca.** C'était une priorité absolue pour maintenir l'ouverture des locaux aux associations.

Dans ce même bâtiment, l'éclairage et les plafonds ont été modifiés sur les deux étages.

La cuisine destinée à l'association Ateliers Loisirs a été refaite à neuf : peinture, faux plafond, sol, mobilier. Quelle satisfaction pour les utilisatrices de ce local qui vont pouvoir confectionner des bons petits plats lors des cours de cuisine.

Tous ces travaux ont été effectués en régie. Je félicite les employés communaux pour leur excellent travail.

La salle polyvalente est équipée d'un nouvel éclairage et les portes ont été changées et posées par une entreprise locale.

L'abri du parc qui prenait l'eau connaît aujourd'hui une nouvelle vie : les travaux de charpente, toiture, reprise de la maçonnerie, plancher et isolation ont été effectués en régie.

Un programme de renouvellement de **l'éclairage public** est actuellement en cours.

Des travaux d'extension du réseau d'éclairage ont été réalisés autour de la mairie et la façade est équipée d'un éclairage frontal qui met en lumière le bâtiment.

D'autres interventions sont prévues sur l'éclairage des rues de Pen Lan et Saint-Hubert, des places du Martray, du Général de Gaulle et de François Mitterrand.

L'implantation **d'une zone 30** en centre-ville est en cours d'achèvement.

L'entreprise « Marquage Bardage Signalisation » a procédé à l'installation des panneaux, il reste le marquage au sol à terminer quand les conditions climatiques le permettront.

La place du Marché au Blé sera prochainement **en zone bleue** pour éviter le stationnement abusif et notamment les voitures ventouses de covoiturage.

Les panneaux sont également en place et à l'instar de la zone 30, le marquage au sol pour bien signaler le changement d'habitude est en attente.

Un arrêté municipal sera pris dès que l'entreprise aura terminé son intervention.

Toujours dans le même contexte, **la signalétique** de la ville fait actuellement l'objet d'une étude : suppression d'indications obsolètes et pose de nouveaux panneaux.

Le lotissement **« l'Orée du Bois »** a été réceptionné fin septembre. Ce lotissement composé de 26 lots est entièrement viabilisé.

A ce jour, 12 lots ont fait l'objet d'actes notariés de vente ou de promesses de vente.

3 autres lots sont réservés et dans l'attente d'une confirmation, nous sommes satisfaits du bon démarrage de la commercialisation du lotissement.

La voie qui dessert les différents lots a été baptisée « la rue du Petit Bois ».

Cette dénomination rappelle le bosquet qui se trouve à proximité et qui porte cette appellation.

Le Plan Local D'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est en cours d'élaboration et devrait être approuvé au printemps 2020.

Ce PLUI répond à des contraintes et certaines lignes directrices :
- économie du foncier,
- définition d'une enveloppe urbaine pour les constructions futures,
- construction dans les dents creuses,
- concentration de l'habitat,
- extension possible mais limitée des zones constructives.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été adopté et on est actuellement dans la phase des études des extensions possibles.

La Direction Départementale Terre et Mer (DDTM) rappelle aux communes que toute urbanisation future, notamment les projets de lotissements, sera autorisée si le système épuratoire le permet.

C'est une obligation qui peut s'avérer un frein au développement de notre commune.

Les services de l'assainissement de Leff Armor travaillent sur le dossier de la station d'épuration de Lanvollon pour répondre aux exigences environnementales.

La commune, c'est aussi **l'EHPAD An Héol.**

Madame Le Pavec qui en avait la direction a souhaité donner une autre orientation à sa carrière.

Je la remercie pour son excellent travail au sein de la résidence et lui adresse tous mes vœux de réussite dans ses nouvelles affectations.

Madame Bénédicte LEFEBVRE qui lui succède a pris ses fonctions en septembre dernier.

Je suis très satisfait de son implication et de son adaptation rapide au poste de direction.

L'année 2018 a été déterminante dans l'orientation de notre structure.

La rédaction du projet d'établissement, qui a demandé un gros investissement de la part du personnel, affirme les principes et les objectifs de l'établissement pour la période 2019-2023.

Rédigé à partir des réflexions des groupes de travail, il a pour vocation d'être un document de référence pour les professionnels qui accompagnent les résidents.

Il a surtout pour finalité la recherche du bien-être des personnes que l'on accueille à la résidence.

Madame LEFEBVRE aura la responsabilité de la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Autre sujet de satisfaction, l'obtention après négociation de 10 places habilitées à l'aide sociale qui permettra l'entrée de résidents ne disposant pas de moyens financiers suffisants.

Coté investissement, notons l'achat d'un groupe électrogène, intégralement financé par une reprise d'excédent antérieur sur le soin et l'arrivée d'un nouveau minibus.

Dans la continuité des travaux réalisés l'an dernier au 1er étage sur le thème des oiseaux, la réfection des peintures et la signalétique des couloirs du 2ème étage est programmée en 2019.

Le thème retenu est les fleurs.

Ces travaux améliorent le cadre de vie et facilitent les repères dans l'espace.

Un projet d'ordre sanitaire est en réflexion avec le SMITOM : la mise en place de conteneurs enterrés. La résidence s'est inscrite dans cette démarche pour un meilleur respect de l'environnement mais aussi pour faciliter le travail de nos agents de la résidence.

L'agrandissement de la salle de restauration et d'animation sera réalisé cette année. Côtes d'Armor Habitat, le maître d'ouvrage, a prévu le début des travaux en mars 2019.

C'est un investissement que les résidents et le personnel de l'établissement attendent avec impatience. Cet agrandissement assurera un meilleur confort aux pensionnaires et aux agents affectés au service de la restauration.

Le SIRESCOL va connaître une petite révolution avec le départ du responsable qui a fait valoir son droit à la retraite au 1er avril 2019.

Claude Le Guillerm avait la direction du syndicat de restauration depuis 2015, date de création de l'entité.

Je remercie Claude pour son excellent travail de gestion et de planification quotidienne de 1300 repas.

Je lui souhaite en mon nom et de ses collègues de cuisine une longue et belle retraite.

Jacky LEVENE, actuellement second de cuisine a été retenu pour lui succéder. Il va bénéficier de l'expérience et des conseils de Claude qui lui permettront une adaptation plus rapide dans ses nouvelles fonctions.

L'année 2018 a été marquée par le départ en retraite de Denis Le Pessot qui a œuvré en cuisine pendant 22 ans, d'abord au foyer-logement et depuis 2005 à la restauration centrale.

Il a été remplacé par François Despax qui travaillait précédemment à Leff Armor communauté.

La caserne des pompiers qui était espérée de longue date est en bonne voie de finition.

Ces nouveaux locaux plus spacieux et modernes seront réceptionnés dans les prochains mois.

Un soulagement pour nos sapeurs-pompiers qui quitteront sans regret leur actuelle résidence.

La fin de l'année aura été marquée par trois événements :

- La célébration du centenaire de l'Armistice a eu un retentissement national. Toutes les communes se sont drapées aux couleurs de la nation pour rendre hommage à nos Poilus qui ont donné leur vie pour la France.
  A Lanvollon, la cérémonie du souvenir a déplacé une nombreuse assistance dont un grand nombre d'enfants.
  Cet hommage s'est poursuivi en fin d'après-midi à Châtelaudren en présence des corps de l'Etat et d'un nombreux public.

- Un autre événement, inédit dans sa forme d'expression, a secoué notre pays. Les manifestations organisées à Paris et dans certaines grandes villes de province par les gilets jaunes ont donné lieu à des exactions perpétrées par des individus infiltrés : magasins saccagés et pillés, vitres brisées, voitures incendiées, l'Arc de Triomphe profané.
  Le mouvement des gilets jaunes qui se voulait pacifique a été vite débordé par des groupes de casseurs professionnels.

- Le marché de Noël à Strasbourg a été endeuillé par un attentat terroriste. Ce drame nous rappelle que la menace est latente et peut frapper à tout moment dans n'importe quel endroit.

Souhaitons que la nouvelle année soit clémente, empreinte de solidarité et de bienveillance.

Pour terminer mon intervention, je souhaite remercier mes collègues qui m'apportent leur soutien dans notre travail d'élus. Les dossiers sont nombreux et demandent beaucoup d'énergie pour les faire aboutir.

Je remercie également le personnel communal qui m'assiste quotidiennement :

la secrétaire générale, Emmanuelle Jaouen, qui réalise un excellent travail dans le domaine administratif et notamment dans la rédaction et le suivi des marchés publics, les collègues de l'accueil, du secrétariat et de la comptabilité, le personnel des services techniques et des espaces verts et les agents du service scolaire qui font un travail remarquable auprès des enfants.

Elus et agents forment une équipe au service des Lanvollonnais.

J'adresse aussi mes encouragements aux présidents et dirigeants des nombreuses associations lanvollonnaises qui s'investissent au service de leurs adhérents, aux sapeurs-pompiers qui assistent les personnes en difficulté et aux bénévoles des associations caritatives qui apportent un message de soutien aux plus défavorisés.

Je vais conclure en vous adressant en mon nom et celui du conseil municipal tous mes vœux de bonheur et de réussite dans vos projets, une excellente santé et beaucoup de joies à partager en famille ou avec les amis.

Bonne année à tous.

Arsène NICOLAZIC
Maire de Lanvollon

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit
Le vendredi 26 octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, Madame Sandrine NIVET (arrivée au point n°2.1), adjoints
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Monsieur Evence LE GOAS (arrivé au point n°3.a), Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Monsieur Christian TRILLA, Monsieur Pierre GLO, Madame Marie-Annick THOMAS, Madame Monique LE VOGUER, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur François MORVAN, conseillers municipaux.

Monsieur Jean-Louis CONAN donne procuration à Madame Monique LE VOGUER
Madame Florence QUATTRIN donne procuration à Monsieur Dominique PRIGENT
Madame Estelle GUYOT donne procuration à Madame Marie-Annick THOMAS

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal en date du 4 juillet 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2018.

2. Intercommunalité

a. Modification des statuts

Monsieur le Maire informe que, par délibération du 25 septembre 2018, Leff Armor a modifié ses statuts. Cette modification a été réalisée selon les principes suivants :

- Maintien de l'ensemble des compétences exercées actuellement et harmonisation de ces dernières, conformément aux orientations prises dans le cadre du projet de territoire. Exemples : intégration de l'ALSH communal de Plouha aux compétences de Leff Armor communauté ; extension du transport à la demande à l'ensemble des 28 communes du territoire,
- Ajout de la compétence « développement sportif », en tant que compétence facultative pour valoriser la dynamique de Leff Armor dans ce domaine (sport nature, activités sportives en lien avec le tourisme,…)
- Recherche d'optimisation de la DGF (détenir au moins 8 compétences obligatoires et optionnelles pour conserver l'éligibilité à la DGF bonifiée)
- Proposition de transfert d'une nouvelle compétence pour permettre à terme d'améliorer le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) : le versement du contingent incendie. Cette prise de compétence suppose que Leff Armor se substitue aux communes pour le versement au SDIS du contingent incendie. Cette dépense supplémentaire pour Leff Armor sera ensuite compensée par les communes, via la CLECT.

La décision de modification des statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou inversement).

Monsieur MORVAN est opposé au transfert du versement du contingent incendie. Il craint que cela diminue le montant du reversement de la CLECT et que ce transfert participe à ôter aux communes leur pouvoir de décision.

Le maire précise que cette décision n'a pas d'impact sur les finances communales et que, quoi qu'il en soit, les communes n'ont pas le pouvoir de peser sur les montants des contributions au SDIS.

Monsieur MORVAN sollicite deux votes différents. Le maire lui répond que c'est impossible.

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 35 III,
VU les articles L1424-35, L5211-17 à L5211-20, L5211-41-3, et L5214-16 du CGCT,
VU la délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2018 notifiée à la commune de Lanvollon le 2 octobre 2018,
VU les statuts tels que joints en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et une voix contre (Monsieur MORVAN)
DECIDE de transférer à Leff Armor la compétence « versement du contingent incendie »,
APPROUVE la modification des statuts communautaires telle qu'annexée à la présente.

b. Approbation des rapports d'activité 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, chaque année, elle prend connaissance des rapports d'activité de Leff Armor communauté ainsi que des rapports spécifiques sur la qualité de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif.

Arrivée de Sandrine NIVET à 19h20.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
PREND ACTE des rapports 2017 sur la qualité de l'eau, de l'assainissement non collectif et de l'assainissement collectif ainsi que de l'activité des services.

3. Finances

a. Décision modificative de crédit

Arrivée d'Evence LE GOAS à 19h35.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
VU la délibération du 30 mars 2018 approuvant le budget principal de la commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE la décision modificative suivante :

CONSEIL MUNICIPAL

	Désignation	Objet	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
Dépense Fonc	6541	non valeur	2 300	
	23	virement investissement	6 800	
TOTAL			9 100	
Recette Fonc		indemnisation incendie	9 100	
TOTAL			9 100	
Dépense Inv	opé 55	achat tracteur	30 000	
	opé 80	cimetière	7000	
	opé 92	Réaménagement rue de la gare		45 200
	opé 48	Divers travaux de voirie	15 000	
TOTAL			37 000	45 200
Recette inv	21	virement fonct	6 800	
TOTAL			6 800	

b. Marché de construction de vestiaires et d'un dojo : modifications en cours d'exécution

VU la délibération en date du 5 mai 2017 portant attribution des marchés de travaux de construction des vestiaires et d'un dojo pour un montant total de 440 623.97 € HT ;
VU la délibération en date du 1er décembre 2017 portant modification en cours d'exécution du lot n°2 ;
Vu la délibération en date du 23 février 2018 portant modification en cours d'exécution du lot n°5 ;
VU la délibération en date du 4 juillet 2018 portant modifications en cours d'exécution des lots n°1, 3, 5, 6, 8 et 10,
VU l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE les projets de modifications en cours d'exécution des lots suivants :

Lot n°2- Gros oeuvre- Entreprise Le Coq pour un montant de 4328.20 €HT, ce qui porte le montant du lot à 168 869.85 € HT (+ 4.3 %).
Lot n°10- Plomberie- sanitaire, chauffage-Entreprise Climatech ouest pour un montant de 191.41 € HT, ce qui porte le marché de 61 000 à 62 100 € HT (+1.8%).
Le montant total du marché est donc porté de 440 623.97 € HT à 455 110.17 € HT.

c. Admissions en non valeurs

Madame la trésorière a transmis un état de demandes d'admissions en non valeur. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la commune, de les admettre en non-valeur.

VU la demande de mise en non-valeur n° 3146550515 présentée par Madame la trésorière

Considérant que le comptable n'a pu recouvrer les titres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
AUTORISE l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour la somme de 4 207.94 et correspondant à la liste.
AUTORISE le maire à signer la décharge du comptable pour ces sommes
DIT que cette somme sera imputée au chapitre 65 du budget principal de la commune.

d. Indemnité au comptable public

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
DEMANDE le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2018 (180 jours) - précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Christine DENIS, receveur municipal.
ACCORDE également l'indemnité de confection des documents budgétaires (45.73 €).

e. Souscription d'un emprunt

Le maire informe que, afin d'assurer le financement des vestiaires ainsi que de l'aménagement de la rue de la gare, il y a lieu de recourir à un emprunt d'un montant de 500 000 €.
VU l'article L 2122- 22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
AUTORISE le maire à procéder à la réalisation d'un emprunt d'un montant de 500 000 € pour la réalisation des projets communaux 2018 ainsi que de passer à cet effet tous les actes nécessaires.

f. Attribution d'une subvention pour l'organisation du cross départemental des sapeurs-pompiers des Côtes d'Armor

Le maire informe que le cross départemental des sapeurs-pompiers se déroulera à Lanvollon le 2 février 2019 et propose de verser une subvention de fonctionnement de 500 € pour l'organisation de cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCORDE une subvention de 500 € aux sapeurs-pompiers dans le cadre de l'organisation du cross départemental 2019.

4. Personnel

a. Augmentation d'une durée hebdomadaire de service

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
VU le tableau des emplois,
VU l'avis favorable du comité technique départemental réuni le 17 septembre 2018 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE
- de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 10h45 heures par semaine à 18h45 heures par semaine à compter du 1er novembre 2018,

La modification du temps de travail excède 10 % du temps de travail initial mais n'a pas d'impact sur l'affiliation de l'agent à un régime de retraite.
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

b. Mise en place d'un compte épargne temps

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
VU le décret 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale ;
VU le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale ;
VU la circulaire du 31 mai 2010 relative à la réforme du Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale ;
VU l'avis du Comité Technique Paritaire placé auprès du centre de gestion des Côtes d'Armor en date du 3 juillet 2018 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un Compte Epargne Temps conformément aux règles de gestion exposées ci-après.

Règles d'ouverture du Compte Epargne-Temps :
Les agents titulaires et non-titulaires, employés à temps complet ou à temps non complet, de manière continue, depuis plus d'un an, peuvent solliciter l'ouverture d'un Compte Epargne Temps.
La demande d'ouverture du compte doit être effectuée par écrit auprès de l'autorité territoriale.

Règles de gestion du Compte Epargne Temps :
Le Compte Epargne-Temps peut être alimenté, sur demande écrite de l'agent, dans la limite maximale de 60 jours :
La demande d'alimentation du compte épargne temps intervient sur demande expresse de l'agent au plus tard le 15 janvier de l'année n+1 pour les jours épargnés sur l'année n par des jours de congés annuels pour la fraction comprise au-delà du 20ème jour.
Les agents détachés sur une position de stagiaire ne peuvent pas alimenter leur Compte Epargne Temps durant la durée du stage.

Règles de fonctionnement du Compte Epargne Temps :
L'agent peut utiliser tout ou une partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service.
Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonction ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou de solidarité familiale.
L'agent conserve les droits qu'il a acquis au titre du CET en cas de :
détachement ou de mutation dans une autre collectivité ou établissement public, disponibilité, congé parental, mise à disposition, détachement dans l'une des trois fonctions
publiques.
Convention financière en cas d'arrivée ou de départ d'un agent en possession d'un CET :
L'autorité territoriale est autorisée à fixer, par convention signée entre les deux employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent dans la limite de 60 jours.
Les agents seront informés à la fin de chaque année civile ou sur leur demande de l'état de consommation de leur Compte Epargne Temps.
Les jours épargnés ne peuvent être monétisés.

Règles de fermeture du Compte Epargne Temps :
Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 jours ; l'option de maintien sur le CET des jours épargnés ne peut être exercée que dans cette limite.
L'agent qui, du fait de l'administration, n'aura pu utiliser tous ses droits à congé en bénéficiera de plein droit.
Dans le cas contraire, il perdra le bénéfice de ses droits.
Monsieur le Maire sollicite donc du Conseil Municipal la gestion du Compte Epargne Temps telle qu'exposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Municipal
APPROUVE l'instauration d'un compte épargne temps tel qu'énoncé ci-dessus.

c. Actualisation de la prime de fin d'année

Monsieur le Maire rappelle qu'une prime de fin d'année est octroyée à l'ensemble du personnel communal.

Il rappelle les conditions d'attribution de la prime :
La prime est allouée au personnel titulaire, à temps complet ou non complet ainsi qu'à temps partiel.
Elle est allouée au personnel non titulaire, à temps complet ou non complet, à temps partiel qui présente 6 mois d'ancienneté au 1er novembre de l'année n.
La prime est versée au prorata du temps effectivement travaillé, abstraction faite des arrêts de travail inférieurs ou égaux à 20 jours cumulés (du 1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n).

Pour les arrêts de travail supérieurs à 20 jours cumulés, la prime est réduite pour la valeur de 1/30ème du montant mensuel par jour d'arrêt, abstraction faite des congés de maternité et paternité, des accidents de travail imputables au service, des congés de longue maladie et des congés de grave maladie.
La prime de fin d'année est versée individuellement et directement à chaque agent et budgétisée au chapitre 012- charges de personnel. Elle est soumise à la CSG et au RDS, à la cotisation sécurité sociale et IRCANTEC pour les agents affiliés au régime général de la sécurité sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE que le montant de la prime de fin d'année 2018 sera porté de 1 309.66 € à 1 338.47 € pour un temps complet soit une augmentation de 2.2 %.

d. Création d'un grade d'adjoint technique principal de 2ème classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE la suppression, à compter du 1er novembre 2018 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique,
DECIDE la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe.
PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

5. Sécurisation des données : convention auprès du centre de gestion des Côtes d'Armor

Objet : Désignation du délégué à la protection des données

Le maire rappelle que dans le cadre de leurs missions et dans un contexte de développement de l'administration électronique et des usages numériques, les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux utilisent, collectent et traitent de nombreuses données à caractère personnel, tant pour la gestion de leurs services publics locaux que pour celle de leur structure. A ces fins sont constitués des fichiers de toute nature.
Depuis 1978, la législation protège les données personnelles. Elle a été récemment renforcée par le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Dans ces conditions, les Maires et Présidents d'établissements publics territoriaux sont responsables des traitements informatiques et papier qui sont mis en œuvre et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent et, à ce titre, peuvent voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Par ailleurs, le règlement européen (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018.

Ce règlement qui renforce les obligations des responsables de traitement et les droits des personnes concernées, augmente les risques de sanction et impose, pour toute autorité publique effectuant des traitements de données à caractère personnel, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du RGPD).

VU
Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, applicable au sein des Etats membres le 25 mai 2018,
La délibération n° 2017/55 du CDG22 du 27 novembre 2017 actualisant la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif du CDG 22 prévoyant la possibilité de mettre à disposition des collectivités territoriales et établissements publics territoriaux un délégué à la protection des données,

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

CONSIDÉRANT que la commune peut disposer, dans le cadre de la convention d'adhésion aux missions supplémentaires à caractère facultatif de la mise à disposition d'informaticiens et agents qualifiés en matière de protection et sécurisation des données

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DESIGNE le CDG22, délégué à la protection des données de la commune.
DONNE délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires d'une part, à la désignation du délégué à la protection des données auprès du CDG22 et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et d'autre part, à la réalisation des missions du délégué à la protection des données.

6. Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le courrier du Président du Conseil Départemental lui demandant d'émettre un avis sur la mise à jour du plan départemental des itinéraires de randonnées et de délibérer sur l'inscription de ce plan des chemins concernés conformément à l'article L 361.1 du Code de l'environnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
- Emet un avis favorable au PDIPR
- Accepte l'inscription à ce plan le circuit du viaduc de Blanchardeau
- S'engage à ne pas aliéner le sentier,
- S'engage à préserver son accessibilité
- S'engage à en garantir le balisage

Ce sentier sera entretenu par le chantier d'insertion de Leff Armor Communauté.

7. Informations diverses

Point sur les travaux de voirie : le maire présente le détail des opérations de voirie en cours de réalisation. Un tableau récapitulatif sera transmis à l'ensemble des conseillers.

Achat d'un tracteur :
Suite à l'incendie ayant détruit le tracteur des espaces verts au courant du mois d'août, un nouveau tracteur a été acheté pour 30 000 € TTC. L'assurance remboursera 9100 €.

Vestiaires/dojo :
L'inauguration du nouveau bâtiment aura lieu le samedi 10 novembre à 11 heures. Une porte ouverte sera organisée à l'attention de la population le 18 novembre.
Le maire et Monsieur PRIGENT tiennent à féliciter les agents communaux pour le travail accompli sur ce projet notamment sur l'aménagement du dojo.

Immeuble 5 rue du commerce :
Un compromis de vente a été signé pour un montant de 20 000 € comme estimé par le service des domaines.

Projection d'un documentaire sur Georges BRASSENS :
La projection aura lieu le dimanche 28 novembre à 14h30 à l'auditorium de Blanchardeau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit
Le vendredi 21 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN et Monsieur Pascal LACROIX, adjoints
Madame Roselyne DESCAMPS, Monsieur Stéphane GOUTIERS, Madame Florence QUATTRIN, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Evence LE GOAS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Monsieur Christian TRILLA, Madame Marie-Annick THOMAS, Madame Monique LE VOGUER, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur François MORVAN, Monsieur Jean-Louis CONAN conseillers municipaux.

Madame Estelle GUYOT donne procuration à Madame Marie-Annick THOMAS
Madame Sandrine NIVET donne procuration à Madame Patricia MARTIN

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal en date du 26 octobre 2018

Monsieur MORVAN rappelle qu'il avait évoqué un courrier qu'il avait adressé au maire au sujet des réseaux de la rue Pasteur et que ce n'est pas retranscrit dans le procès-verbal.

Le maire considère qu'il s'agit encore d'une occasion de polémiquer. Il préfère s'adresser directement par courrier aux riverains concernés.
Monsieur CONAN regrette que la programmation de ces travaux n'a pas été mieux établie par le syndicat d'énergie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2018.

2. Finances

a Tarifs 2019

Monsieur LACROIX propose de reconduire les tarifs 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE les tarifs 2019 suivants :

b Décision modificative de crédits

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants,
VU la délibération du 30 mars 2018 approuvant le budget principal de la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE la décision modificative suivante du budget principal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DI opé 48 divers travaux de voirie		5500
DI opé 93 terrain multi-sports		1300
DI opé 92 aménagement rue de la gare	6800	

c Dotation d'équipements des territoires ruraux pour la sécurisation de la rue de la Gare

Le maire rappelle que le projet d'aménagement de la rue de la gare a été confié à A et T ouest et sera réalisé au courant de l'année 2019. A l'issue de la phase d'avant-projet, le cabinet de maitrise d'œuvre a estimé les travaux à 375 852 € HT.
Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à diverses subventions, notamment au titre de la DETR 2019 (Etat) et des amendes de police (conseil départemental).

Coût estimatif de l'opération :

Mission	Coût estimatif en HT
MOE Travaux Travaux sans eaux pluviales*	18 600,00 € 375 852,00 € 341 357,00 €
Coût du projet HT	394 452,00 €
Coût du projet TTC	473 342,40 €

Partenaire	Cadre	Montant sollicité	Obtenu o/n	Part
Etat	DETR *	119 475	N	35,00%
Département CA	amendes de police**	24 000	N	6,39%
Total subventions		143 475		41,39%
Coût des travaux		375 852		100,00%
Autofinancement travaux		232 377		58,61%

En conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions correspondantes :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus,
- Demande à bénéficier des aides au titre de la Dotation d'équipements des territoires ruraux 2019 et de la répartition des amendes de police,
- Autorise le maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement.

d Dotation d'équipements des territoires ruraux pour l'aménagement d'un terrain multi-sports

Le maire rappelle que l'ADAC 22 assiste la commune dans son projet d'aménagement d'un terrain multisports et que la consultation des entreprises est en cours. Il s'agira d'un terrain de 10 par 30 m. Deux sites sont pressentis, l'un derrière la salle polyvalente, l'autre à côté de la salle Armor-Argoat.

Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à diverses subventions, notamment au titre de la DETR 2019 (Etat) et le contrat de partenariat (fonds régionaux).

Plan de financement :

Mission	Coût estimatif en HT
AMO Aménagement	1 065.00 € 60 000.00 €
Coût du projet HT	61 065.00 €
Coût du projet TTC	73 278.00 €

Partenaire	Cadre	Montant sollicité	Obtenu o/n	Part
Etat	DETR	18 000	N	30.00%
Région	Contrat de partenariat	12 000	N	20.00%
Total subventions		30 000		50.00%
Coût de l'aménagement		60 000		100.00%
Autofinancement travaux		30 000		50.00%

En conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à approuver le projet et à solliciter les subventions correspondantes :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus,
- Demande à bénéficier des aides au titre de la Dotation d'équipements des territoires ruraux et du Contrat de partenariat 2014-2020 (fonds régionaux),
- Autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds régionaux.

e Rue du Moulin : Convention d'occupation du domaine public départemental et de prise en charge de la couche de roulement par le Département

Le maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue, qui constitue en partie du domaine public départemental, il convient de conventionner, d'une part, sur les conditions d'aménagement et d'entretien ultérieur de la rue et, d'autre part, sur la prise en charge financière de la couche de roulement par le département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention portant occupation et entretien du domaine public départemental de la rue du Moulin,
APPROUVE le projet de convention portant sur la prise en charge financière par le conseil départemental de la couche de roulement.

f Rue de la Gare : Convention d'occupation du domaine public départemental et de prise en charge de la couche de roulement par le Département

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue, qui constitue en partie du domaine public départemental, il convient de conventionner, d'une part, sur les conditions d'aménagement et d'entretien ultérieur de la rue et d'autre part sur la prise en charge financière de la couche de roulement par le département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le projet de convention portant occupation et entretien du domaine public départemental de la rue de la gare,
APPROUVE le projet de convention portant sur la prise en charge financière par le conseil départemental de la couche de roulement.

3. Intercommunauté

a Adhésion au service commun pour la mission application du droit des sols

Monsieur le Maire informe que Leff Armor a décidé de créer un service commun pour la mission « Application du droit des sols ». Actuellement, il s'agit d'une mission exercée de façon mutualisée par Leff Armor pour le compte des communes. Cette mission est soumise à facturation par le biais d'une convention de prestation de service.
Les agents du service communautaire ADS étant déjà agents de Leff Armor, la création du service commun n'aura aucun impact pour ces derniers.

Le maire propose d'adhérer au service commun et de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de service avec Leff Armor.

VU le CGCT et notamment son article L 5211-4-2 relatif à la création de services communs,
VU le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L422-8 (supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de I0 000 habitants et plus), ainsi que de l'article R 423-I5 (autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires) à l'article R423-48 (précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance),
VU la création du service commun pour la mission « Application du droit des sols » décidée par le Conseil communautaire en date du 27 novembre 2018,

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

VU la convention telle que jointe en annexe,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE d'adhérer au service commun de Leff Armor pour la mission « Application du droit des sols »,
AUTORISE le maire à signer la convention de mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations.

Départ de Pascal LACROIX à 20h00.

4. Modification des statuts du syndicat départemental d'électricité

Le maire expose que le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution et que de nouveaux projets sont engagés par le SDE :
- Le développement de l'activité gaz naturel ;
- La réalisation de travaux ;
- La création et la participation dans les sociétés commerciales ;
- Le positionnement du syndicat dans le système d'information géographique et l'activité liée au plan de corps de rue simplifiée.

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE22 à laquelle adhère notre collectivité.
Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2018, le comité syndical a approuvé ces nouveaux statuts.
Conformément aux dispositions du CGCT, le conseil municipal dispose de 3 mois à compter de la notification pour délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE les statuts du syndicat départemental d'énergie tels que présentés par le SDE 22.

5. Lotissement l'Orée du Bois : dénomination des rues

Le maire informe qu'il convient de dénommer la rue principale du lotissement et propose le nom de « rue du petit bois », car c'est ainsi qu'était auparavant nommé le bois qui jouxte le terrain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE de désigner la rue principale du lotissement de l'Orée du Bois : la rue du petit bois.

Le maire informe que depuis la réception des travaux fin septembre 12 lots sur 26 créés ont fait l'objet d'un compromis de vente et 3 autres sont réservés.

6. Informations diverses

Rassemblement des gilets jaunes

Jeudi 13 décembre une réunion s'est tenue en mairie à la demande des commerçants et avec des représentants des gilets jaunes. Un consensus a été trouvé afin de permettre aux manifestants de s'exprimer tout en ne gênant pas les commerçants.

Emprunt :

Conformément à la délégation attribuée au maire lors de la dernière réunion de conseil municipal, un emprunt de 500 000 € au taux de 1.42 % sur une durée de 15 ans a été souscrit auprès de la banque postale. 5 banques avaient été consultées.

Personnel :

- Monsieur Floris Manach, agent technique, a sollicité une disponibilité et sera remplacé par Olivier Dallier de Tréméven le 14 janvier prochain. Floris Manach assurait l'entretien de la station d'épuration. La mise à disposition du personnel technique à Leff Armor pour le fonctionnement de la station d'épuration prendra fin à son départ.

La commune doit faire face au vieillissement de ses bâtiments qui nécessitent de plus en plus d'entretien. L'arrêt de la mise à disposition d'un agent à Leff Armor va permettre de consacrer plus de temps aux bâtiments.

- SIRESCOL : Monsieur Claude Le Guillerm fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril prochain. Il est remplacé dans ses fonctions par Jacky Lévéné qui était son second. Un recrutement est actuellement en cours sur le poste de second.

Travaux :

- Rue de la gare : Les travaux liés aux réseaux seront achevés fin janvier et le projet d'aménagement fera l'objet d'une réunion publique. Monsieur CONAN souhaite que la fresque ne soit pas cachée. Madame Le Voguer tient à noter la qualité des équipes de l'entreprise RAULT qui sont intervenues.
- Les travaux d'aménagement des vestiaires des services techniques ont démarré en régie.

Caserne du SDIS :

Le maire tient à informer que l'avenir de la caserne des pompiers, qui n'est pas encore libérée, devra faire l'objet d'une réflexion à l'issue d'un audit.

Interventions diverses :

Concernant la rue du Moulin, Monsieur MORVAN considère que les ilots directionnels sont dangereux, surtout la nuit. Le maire lui répond qu'un aménagement provisoire sera effectué dans l'attente des travaux de voirie. A terme ces ilots seront supprimés.

Sur remarque de Madame LALLES, Monsieur PRIGENT explique que l'aménagement de la zone 30 n'est pas effectif car les conditions climatiques n'ont pas permis pour le moment la réalisation de la signalétique au sol.

Monsieur GOUTIERS souhaite connaître le taux d'occupation des logements communaux. Monsieur SAPIN lui répond que seul un logement est vacant car il demeure dans l'attente de travaux.

Monsieur CONAN a entendu que l'entreprise VICA souhaitait s'étendre. Monsieur CONAN pense qu'il reste du terrain constructible à vocation d'artisanat dans la zone où l'entreprise est installée. Cela sera vérifié.

Monsieur CONAN rappelle son intervention au cours de laquelle il s'étonnait de voir le prix du terrain du lotissement de l'Orée Du Bois transféré à Leff Armor avec l'excédent du budget assainissement. Emmanuelle JAOUEN lui répond que, si les biens achetés par le budget assainissement demeurent dans l'actif de la commune, la recette du terrain cédée antérieurement suit le même régime que toute autre recette de ce budget et est donc transférée avec l'excédent.

Monsieur MORVAN souhaite savoir ce qui se fera dans l'ancien foyer-logement. Il souhaite savoir si les associations en place devront quitter les lieux. Le maire lui répond qu'il n'a pas été question de déplacer les associations pour le moment. Monsieur PRIGENT rappelle que les associations occupent des locaux qui ne sont pas aux normes de sécurité et qu'il faudra bien agir.

Les vœux du maire auront lieu le 6 janvier à l'espace Armor-Argoat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1ER MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf
Le vendredi 1er mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire
Etaient présents :
Monsieur Dominique PRIGENT, Monsieur Alain SAPIN, Madame Patricia MARTIN, Monsieur Pascal LACROIX, adjoints,
Monsieur Stéphane GOUTIERS, Madame Marie-Françoise LIMPALAER, Madame Florence QUATTRIN, Madame Estelle GUYOT, Monsieur Pierre GLO, Monsieur Evence LE GOAS (arrivé au point 2.3), Madame Marie-Annick THOMAS, Madame Jocelyne LALLES, Madame Monique LE VOGUER, Monsieur François MORVAN, conseillers municipaux.
Monsieur Jean-Louis CONAN est représenté par Madame Monique LE VOGUER,
Madame Sandrine NIVET est représentée par Madame Patricia MARTIN,
Madame Roselyne DESCAMPS est représentée par Monsieur Alain SAPIN,
Monsieur Christian TRILLA est représenté par Madame Estelle GUYOT,
Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.
Madame MARTIN a été désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal en date du 21 décembre 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 17 voix pour et une voix contre (Monsieur MORVAN qui considère que ses propos ne sont pas bien retranscrits)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2018.

2. Ajout de deux sujets à l'ordre du jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE l'ajout à l'ordre du jour de deux sujets :
- Des autorisations de mandatement avant vote du budget
- La saisine de la commission départementale d'aménagement commercial dans le cadre du permis modificatif de la SCI RLH.

3. Finances

a Subventions 2019

Monsieur LACROIX présente les propositions de subventions pour l'année 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE les propositions de subventions pour un montant total de 16 462 €, dont 7000 € pour le CCAS sous condition que ces associations ne bénéficient pas d'une subvention communautaire ;
DIT que le tableau d'attribution des subventions restera annexé à la présente ;
Monsieur LACROIX présente ensuite la participation au fonctionnement de l'école du Sacré- Cœur. Il rappelle que cette participation est régie par le contrat d'association pour les classes de primaire et par une convention pour les classes de maternelle.
La participation est calculée en fonction du nombre d'enfants lanvollonnais scolarisés à l'école du Sacré-Cœur soit :
- 13 091.05 € pour les classes maternelles
- 13 957.56 pour les classes primaires
- 689.51 pour le transport et les entrées à la piscine

Soit une participation totale de 27 738.12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE la participation 2019 au fonctionnement des écoles du Sacré-Cœur.

B Lotissement de l'orée du bois : convention de vente des lots lo catifs réservés aux bailleurs sociaux

Le maire rappelle que le permis d'aménager le lotissement de l'Orée du Bois prévoit 4 lots locatifs de petite taille réservés à des bailleurs sociaux.
Le maire informe qu'il souhaite retenir la proposition d'Armorique Habitat pour un montant de 5000 € chaque parcelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE de vendre les lots 9a et 9b d'une surface de 213 m² chacun et les lots 22a et 22b d'une surface de 255 m² chacun au prix de 20 000 € HT soit 5 000 € HT par lot ;
AUTORISE le maire à signer toute pièce nécessaire à cette vente notamment la convention fixant les conditions de cession ;
DIT que la convention restera annexée à la présente délibération.

c Vente des parcelles B n° 1270 et B n° 1272 pour régularisation

Le maire informe qu'il convient de régulariser les emprises de la voie sur les parcelles B n° 1270 d'une surface de 142 m² et B n° 1272 d'une surface de 153 m². Il propose l'achat au montant de 11€ TTC le m².
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE l'achat des parcelles B n° 1270 et B n°1272 d'une surface totale de 295 m² au prix de 3 245 € ;
DECIDE de confier la rédaction de l'acte en la forme administrative au centre de gestion des Côtes d'Armor ;
DECIDE de prendre à la charge de la commune les frais d'acte ;
AUTORISE le maire à signer tous éléments nécessaires à cette transaction.

Arrivée d'Evence LE GOAS à 19h35.

d Adoption d'un tarif de raccordement aux eaux pluviales

Le maire informe que, dans certains cas, la gestion des eaux pluviales n'est pas possible sur la parcelle. Aussi, il est nécessaire de prévoir un raccordement des parcelles au réseau communal d'eaux pluviales. Cette prestation était, avant le transfert de la compétence assainissement collectif à Leff Armor, intégrée à la prestation de raccordement aux eaux usées et était inclue dans le tarif global. Il convient désormais de déterminer un tarif spécifique de raccordement au réseau d'eaux pluviales.
Les travaux ne sont plus réalisés en régie car il devient plus intéressant de réaliser les travaux auprès de l'entreprise qui intervient sur demande de Leff Armor pour l'assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE des tarifs de prestation de branchement des eaux pluviales ci-dessous à compter du 2 mars 2019 :
Forfait branchement jusqu'à 10 m .....1 100 €
Le mètre supplémentaire .....70 €
Branchement logements
collectifs et entreprises : ..... sur devis

CONSEIL MUNICIPAL SUITE...

e Effacement des réseaux de la rue du Moulin : actualisation des tarifs

Vu la délibération du conseil municipal en date du 1er décembre 2017 ;
Le maire rappelle que le conseil municipal a délibéré sur une participation estimée des effacements de réseaux de la rue du Moulin. Le montant des travaux étant supérieur aux montants estimés, la participation de la commune doit également être revue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le projet d'effacement basse tension de la rue du Moulin présenté par le SDE pour un montant de 77 200 € HT.

Notre commune ayant transféré la compétence de basse électricité au syndicat d'énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 30 % du coût réel des travaux HT, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier, soit 23 160 €.

f Rénovation d'une commande d'éclairage public dans la rue des Ecoles

Le maire informe que suite à une intervention de l'entreprise LE DU chargée de l'entretien des installations d'éclairage public, il convient de rénover la commande E située dans la rue des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public de la rue des écoles pour un montant estimatif de 400 €.
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %, soit environ 240 €.

g Approbation du rapport de la CLECT

Le maire informe que la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 26 janvier 2019.
Ce dernier rapport prend en compte le versement du contingent incendie au SDIS par Leff Armor.
Le rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Les communes disposent d'un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal pour l'approuver ou pas.
Monsieur LE GOAS regrette que d'un point de vue comptable le détail n'apparaisse pas.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le rapport de la CLET en date du 26 janvier 2019.

h Dépenses d'investissement avant vote du budget

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget primitif la commune peut, sur autorisation du conseil municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit 412 397 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;
AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-après avant le vote du budget primitif 2019 et à les imputer à la section d'investissement du budget principal 2019 de la commune :

Objet	Montant en € TTC	Opération
Embellissement rue du commerce	1409	55 équipements ST
Réseaux EP, EU	4000	88 aménagement ST

4. Personnel

a Approbation des ratios promu- promouvables

Le maire informe l'assemblée que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement ;

Ce taux appelé « ratio promu – promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 % ;
VU la saisine du l'avis du comité technique paritaire départemental ;

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio
Adjoint technique	Adjoint technique ppl 2 cl	100%
ATSEM ppl 2ème	ATSEM ppl 1ère	100%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adopter les ratios ainsi proposés sous réserve de l'avis du comité technique paritaire.
- Création des postes (avancements de grades)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE la création à compter du premier novembre 2019 d'un poste à 28h45 mn d'ATSEM principal de 1ère classe.

b Convention de mise à disposition de personnel

Le maire informe que Monsieur Jérôme LOSTYS a été nommé à compter du 11 mars 2019 sur la commune de Pabu et qu'afin d'assurer une transmission d'information au futur responsable, il a été demandé à la commune de PABU une mise à disposition temporaire de Jérôme LOSTYS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE la mise à disposition temporaire de Jérôme LOSTYS de la commune de PABU aux services techniques de Lanvollon au moment de la prise de fonction du nouveau responsable technique ;

AUTORISE le maire à convenir des termes de la convention de mise à disposition et à signer cette convention.

c Conditions relatives à la disponibilité d'un agent sapeur – pompier volontaire

Le maire informe que Monsieur Olivier DALLIER a été recruté sur le poste d'agent polyvalent des services techniques suite au départ de Floris MANACH.
Monsieur DALLIER est pompier volontaire et le SDIS a ainsi proposé à la commune une disponibilité de l'agent sur son temps de travail à des fins d'intervention et de formation.
La disponibilité opérationnelle permet au sapeur-pompier volontaire de se positionner en astreinte et d'être sollicité en dernière solution d'alerte. En contrepartie, en vertu du principe de mutualisation de l'effort en faveur du volontariat, la commune verra sa participation au contingent incendie diminuée à hauteur de 5 € par heure d'astreinte de l'agent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE DE CONVENTIONNER avec le SDIS en vue de la disponibilité de Monsieur Olivier DALLIER sur son temps de travail ;

AUTORISE le maire à signer la convention relative à cette disponibilité.

5.SIRESCOL : modification des statuts

Vu l'article L5212-7-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du comité syndical du SIRESCOL en date du 9 janvier 2019 ;

Le Maire informe l'assemblée que depuis sa création en 2005, le syndicat intercommunal de restauration collective est passé de 3 à 7 membres intégrant successivement les communes d'Yvias, Kerfot, Quemper-Guézennec et Pontrieux et que chacun de ces membres est représenté par 2 élus titulaires.
Etant donné les sollicitations importantes des maires et autres élus, il est parfois difficile d'atteindre le quorum lors des réunions du comité syndical.
Aussi le comité syndical a délibéré le 9 janvier 2019 sur proposition du Président sur une modification de la représentation des communes. Celles-ci ne seraient plus représentées que par un élu titulaire et un élu suppléant. Les collectivités dont le nombre moyen de repas commandés par jour scolaire dépasserait les 300 bénéficieront d'un élu supplémentaire titulaire et un élu supplémentaire suppléant.

Les communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical pour se prononcer sur cette modification. La majorité qualifiée est requise pour l'approbation de cette modification. (50 % des communes représentant les 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 50 % de la population).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la modification des statuts telle que votée en comité syndical du SIRESCOL qui consiste à limiter le nombre d'élus à un titulaire et un suppléant par commune membre et à permettre un élu titulaire supplémentaire et un élu suppléant supplémentaire pour toute commune dont le nombre moyen de repas commandés par jour scolaire dépasserait les 300.

DESIGNE Monsieur Arsène NICOLAZIC titulaire et Monsieur Pascal LACROIX élu suppléant afin de représenter la commune.

6. Dénomination de la rue du lotissement du clos des châtaigniers

Le maire informe qu'il convient de nommer la rue du futur lotissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de nommer la rue du lotissement : impasse du clos des châtaigniers.

7. Saisine de la commission départementale d'aménagement commercial

Vu l'article L 752-4 du Code du commerce ;
Vu l'article R 752-11 du Code du commerce ;
Vu l'article R. 431-27-1 Code de l'urbanisme ;

Considérant que la SCI RLH a obtenu le 2 août 2018 un permis de construire pour la création de 5 cellules artisanales pour une superficie de 1 457 m² ;

Considérant que, sur demande de précision du service instructeur, le pétitionnaire a confirmé la nature artisanale de l'occupation ;

Considérant que le chef de l'agence technique départementale de Guingamp-Rostrenen a pris *«acte de la déclaration du pétitionnaire précisant que les cellules sont destinées à de l'artisanat et non à des activités commerciales. Cette précision étant stratégique pour la définition des conditions d'accès sur la RD n°9 supportant un trafic de 6500 véhicules par jour en moyenne annuelle dont 460 poids lourds» ;*

Considérant le dépôt par la SCI RLH, le 22 février 2019 d'une demande de permis modificatif pour changement de destination de trois cellules artisanales en cellules commerciales pour une surface totale de 877 m² ;

Considérant l'éloignement de cette parcelle du centre bourg de la commune et de l'attention particulière portée par les élus communaux à ne pas voir les commerces du centre se déplacer vers la périphérie ;

Considérant le nombre important de cellules vacantes dans le centre ;

Considérant que, concernant des demandes de permis de construire d'un équipement commercial situés entre 300 et l 000 m² de surface de vente, la commune peut saisir la commission départementale d'aménagement commercial afin qu'elle statue sur la conformité du projet au regard des critères énoncés à l'article L.752-6 du Code du Commerce ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE de saisir la CDAC afin qu'elle statue sur la conformité du projet au regard des critères énoncés à l'article L 752-6 du Code du Commerce ;

AFFIRME son souhait de ne pas voir se développer les cellules commerciales à l'extérieur du centre bourg de Lanvollon et

DIT être vigilant aux conditions d'accès des véhicules à la RD n°9.

Informations diverses

Mouvements du personnel :
Monsieur Jérôme LOSTYS a fait valoir son droit à mutation auprès de la commune de Pabu.

Monsieur Olivier DALLIER (cf point 4.3) a été recruté sur le poste d'agent polyvalent laissé vacant suite au départ de Floris MANACH.

Madame Sabrina LE MOAL a fait valoir son droit à disponibilité et sera remplacée dans ses fonctions par Madame Pascale LE GOFF qui a fait connaître son intérêt pour ce poste.
Le poste d'accueil, état civil, urbanisme fait l'objet d'un recrutement publié auprès du centre de gestion 22.

Sur demande de Madame LE VOGUER, Monsieur PRIGENT informe que les accotements de la rue du parc seront refaits sous la maîtrise d'ouvrage de Leff Armor Communauté au printemps.

Monsieur MORVAN trouve incohérente la délimitation de la zone 30 de laquelle l'école Notre Dame est exclue.
Monsieur MORVAN demande à ce que la commune entretienne le chemin faisant la liaison entre le petit Kergoat et le grand Kergoat.

Sur demande de précisions de Monsieur MORVAN, Monsieur SAPIN rappelle l'installation d'abat-jour dans la rue du commerce et précise que cette installation est temporaire et fera bientôt place à un autre projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 46 mn.

BUDGET

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	
Solde d'exécution d'inv.reporté	32 063.32
Emprunts auprès d'établ. de crédits	167 434.03
Moins value 15 rue du Trégor	71 732.78
Divers bâtiments communaux	21 177.44
Divers travaux	36 269.69
Divers travaux de voirie	151 868.81
Ecole publique	44 740.09
Vestiaire Foot + Dojo	408 306.97
Travaux de la rue de la Gare	23 016.00
Matériel et bâtiment services techniques	127 940.41
Effacement des réseaux	16 689.36
Rénovation espace Locca	23 750.88
Mairie	6 292.20
Agrandissement du cimetière	29 030.78
Centre de secours	97 625.40
TOTAL DÉPENSES	1 257 938.16

RECETTES D'INVESTISSEMENTS	
Solde d'exécution d'investissement reporté	
Excédent de fonctionnement capitalisé	469 137.45
FCTVA (remboursement de TVA)	47 574.25
Taxes d'aménagement	10 835.87
DETR	40 162.00
Amendes de police	5 110.00
Cautions, avance et acompte et divers	660.38
Subventions d'investissement - Région	2 000.00
Subventions d'investissement - Départ.	30 160.00
Subventions autres organismes	6 660.00
Emprunt	500 000.00
Participation des communes à la caserne	30 147.87
Plus value 3 rue du commerce	5 880.00
Sortie de bien 15 rue du Trégor	116 993.78
Sortie de bien 3 rue du commerce	7 620.00
Amortissements de subventions d'équip.	29 821.34
TOTAL RECETTES	1 302 762.94

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	44 824.78

ANALYSE

Le résultat de fonctionnement de 449 863.26€ est en-deçà de celui de 2017 qui était de 469 137.45€. Le ratio résultat sur le total des recettes de notre commune reste relativement correct, si nous le comparons aux moyennes du département.
L'analyse des postes en % du total, n'est pas probante cette année, car des opérations comptables viennent "polluer" les éléments, aussi bien en charges qu'en recettes.
On remarque dans les charges de cette année, près de 134K€ de charges exceptionnelles qui correspondent à une perte importante sur la vente de la maison de la rue du Trégor. La valeur de vente (donnée par les domaines) a été bien en-dessous de la valeur d'achat. Les charges salariales restent le premier poste des charges et sont stables à 690K€ (702K€ en 2017).
La part des impôts et taxes est la première source de recettes de la commune, viennent ensuite les dotations de l'État.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

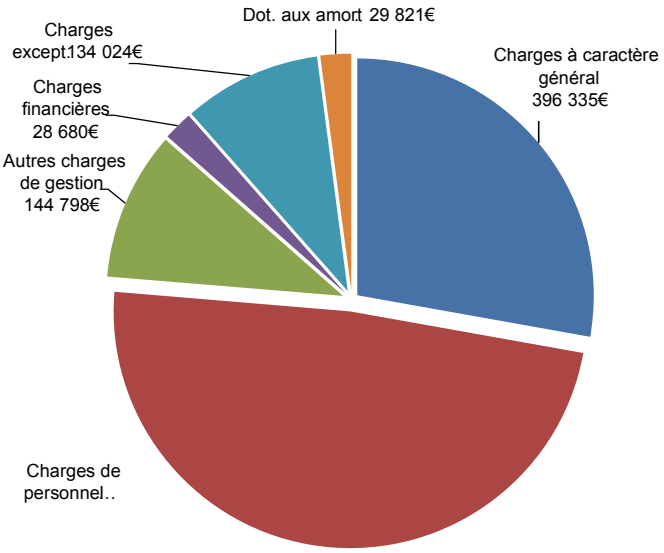

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	396 335.44
Charges de personnel	690 772.03
Autres charges de gestion courante	144 798.37
Charges financières	28 679.89
Charges exceptionnelles	134 023.98
Dotation aux amortissements	29 821.34
TOTAL DÉPENSES	1 424 431.05

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

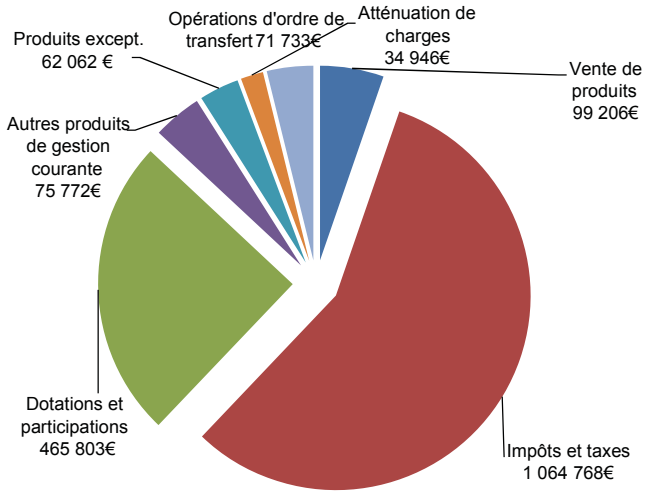

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Vente de produits (redevances, services périscolaires, …)	99 205.89
Impôts et taxes (taxes foncières et habitations, …)	1 064 767.93
Dotations et participations (Etat, …)	465 802.91
Autres produits de gestion courante (locations, …)	75 771.76
Produits exceptionnels et autres	62 066.58
Atténuation de charges	34 946.46
Opérations d'ordre de transfert	71 732.78
TOTAL RECETTES	1 874 294.31

* excédent budget fonct. de l'assainissement

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	449 863.26

BUDGET PREVISIONNEL 2019

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

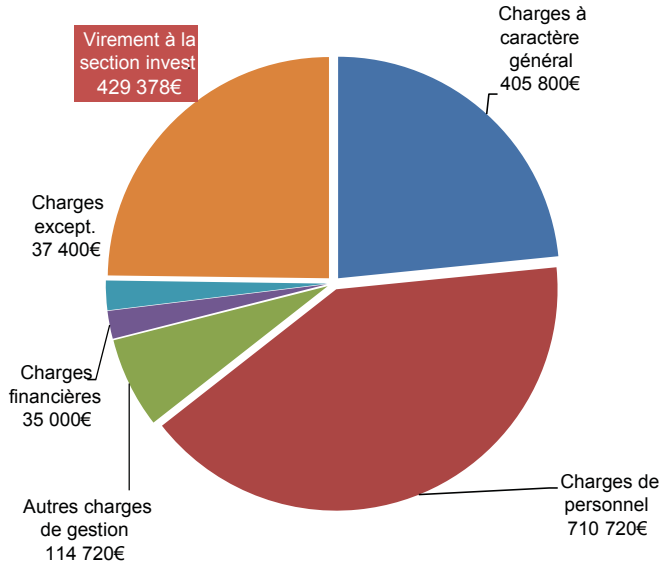

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	405 800
Charges de personnel	710 720
Autres charges de gestion courante	114 720
Charges financières	35 000
Charges exceptionnelles y compris dotation amortissements	37 400
Virement à la section investissement	429 378
TOTAL DÉPENSES	1 733 018

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

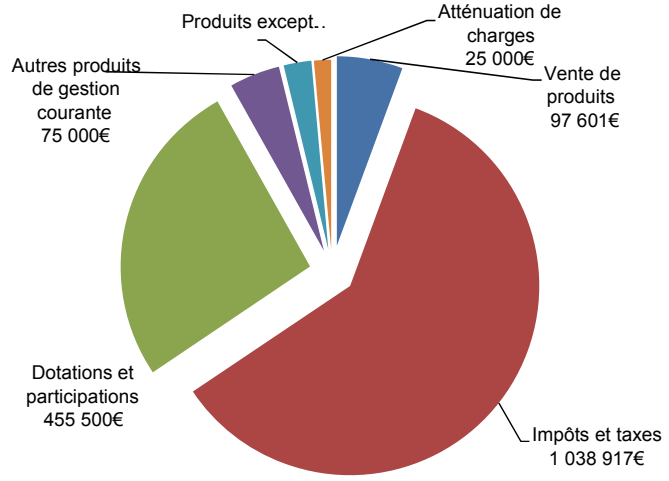

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Vente de produits (redevances, services périscolaires, …)	97 601
Impôts et taxes (taxes foncières et habitations, …)	1 038 917
Dotations et participations (Etat, …)	455 500
Autres produits de gestion courante (locations, …)	75 000
Produits exceptionnels	41 000
Atténuation de charges	25 000
TOTAL RECETTES	1 733 018

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Solde d'exécution d'inv.reporté	0
Emprunts auprès d'établ. de crédits	155 000
Cautions	2 000
Espaces ludiques	10 000
Mairie (divers travaux, normes)	10 200
Bâtiments communaux	5 000
Divers travaux dt signalisation et éclairage	19 415
Divers travaux de voirie	243 400
Travaux aménagement de la rue de la Gare	682 466
Aménagement terrain multi-sports	95 000
Travaux église	10 000
Ecole publique (divers matériels)	12 553
Matériel services techniques	57 000
Vestiaires serv.techniques	28 390
Terrain de sport : Vestiaire foot +dojo	14 601
Effacement des réseaux	83 971
Agrandissement cimetière + caveaux	23 936
Centre de secours	41 000
Rue des Fontaines, fibre optique, divers travx	42 534
TOTAL DÉPENSES	1 536 466

RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Solde d'exécution d'inv.reporté	44 825
Vir. de la section fonctionnement	429 378
Excédent de fonctionnement capitalisé	449 863
FCTVA (remboursement de TVA)	80 427
Taxe d'aménagement	10 000
DETR	194 000
Subventions région, département	110 149
Subvention autres organisme	25 000
Emprunt	71 424
Participation du CD à la rue du Moulin	45 000
Participation communes à la caserne	30 000
Particip. Tréssignaux rue du bois du Chat	10 000
Amortissement de subventions d'équip.	36 400
TOTAL RECETTES	1 536 466

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	0.00

ANALYSE

En 2019, trois "chantiers" importants dans deux domaines différents sont programmés, à savoir : la voirie avec la rue de la Gare à laquelle nous consacrons une très grande partie de notre budget, et la rue du Moulin qui sera prise en charge par le département. Ces deux rues "entrantes" de notre commune ont retenu toute notre attention. Autre domaine, le futur complexe multi-sports qui est évalué à environ 100K€, terrassement compris. Il sera à disposition de tous les Lanvollonnais, mais aussi des écoles de notre commune et éventuellement aux sections sportives de nos associations. Les recettes s'équilibrent sans recours à un empunt, cela s'explique par les montants de DETR, les subventions obtenues et le remboursement important de TVA des années passées.

CÉRÉMONIES

Cérémonie du 19 Mars

Cérémonie du 19 Mars pour la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Cérémonie de la journée nationale du souvenir de la Déportation

Marche pour l'autisme

Samedi 30 mars a eu lieu une marche « Tous en bleu » pour l'autisme. Organisée par les sapeurs-pompiers, la gendarmerie et la mairie de Lanvollon, la marche est partie de la gendarmerie et s'est rendue à la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers en passant par la mairie où le maire a prononcé le discours suivant :

Mesdames, Messieurs ,

Je suis heureux de voir que vous êtes venus nombreux à Lanvollon pour participer à la marche pour l'autisme. En cette occasion , je vous remercie pour votre implication sportive pour aider les associations de familles d'autistes. Notamment Mesdames et Messieurs les élus, M, Claude le Cain, chef de corps, et son équipe de sapeurs-pomiers , M. Nicolas , chef de brigade et les gendarmes de Lanvollon. Chacun à son niveau a oeuvré pour que cette marche soit une réussite.

L'autisme touche plusieurs familles de Lanvollon. Ces enfants ou ces adultes , nous les rencontrons rarement dans notre environnement. Nous savons tous les difficultés auxquelles les familles sont confrontées dans leur vie quotidienne. Il aura fallu d'une rencontre entre une maman d'un enfant autiste et des pompiers pour mettre en lumière les difficultés de ces enfants à appréhender le monde qui les entoure. Mais pour vous tous devant la mairie, je vais essayer de donner quelques informations sur ce défi que représente l'autisme dans notre société.

Certes c'est un défi social et communicationnel pour l'ensemble des citoyens, Il faut que l'enfant autiste puisse apprendre au plus vite à parler, à communiquer, à se socialiser dans le monde social des non-autistes. Le défi consiste aussi à trouver des moyens de communiquer dans un langage commun, par des signes, des sons, des dessins ou des gestes.

Mais ce défi d'intégration ne doit pas cacher que le fonctionnement de la pensée autistique est tout à fait différent de celui de d'un non-autiste, pour lequel ce mode de fonctionnement est tout à fait invisible. Le cerveau perçoit différemment le monde, d'une manière perceptive, en favorisant une pensée par images, où stabilité et repères sont importants. Et un autiste percevra une multitude de stimulis qui rendront difficiles la concentration, le calme, l'assimilation de l'information. Des manifestations autistiques en découlent : bougeotte , crise, ce qui peut rendre difficile le contact avec les non-autistes.

Enfin il faut considérer que, face à ces défis sociaux et relationnels, un engagement collectif est nécessaire pour dépasser les préjugés portés sur les personnes autistes en France, et que de nombreuses informations erronées, blessantes et parfois stigmatisantes envers les personnes et les familles circulent encore. Ces idées fausses, ces préjugés, il faut les combattre. C'est ce que vous faites aujourd'hui par votre marche à travers Lanvollon, vous témoignez d'un élan solidaire à votre mesure comme un aiguillon pour des équipes de recherche fondamentale et clinique qui partout en France mais aussi en Europe agissent pour sortir l'autisme de l'obscurantisme ou de l'ignorance. Il faut faire en sorte que notre pays devienne une nation exemplaire dans le domaine de l'autisme et je sais qu'il nous reste beaucoup de travail ; pour y parvenir il faudra renforcer l'alliance entre les personnes, les familles, les professionnels et les chercheurs. Vous posez ce soir une petite pierre sur un grand édifice que notre société doit construire, si l'on veut que tous ses éléments y soient intégrés.

Bravo pour votre présence à Lanvollon. Merci pour votre participation.

A 17 heures, une conférence de Mme Armelle Thomas, directrice d'Askoria, établissement pour la formation aux métiers de la solidarité, a rassemblé un public nombreux. Ce fut aussi l'occasion de présenter l'association Handichiens, des bénévoles qui forment des chiens à l'accompagnement de personnes handicapées.
Des lampions ont été vendus, un repas galettes et crêpes a été proposé à la caserne où 350 participants se sont réunis pour le déguster en toute convivialité. Les bénéfices de cette opération seront reversés à cinq associations : Autisme ça suffit, Autisme Breizh autonomie, autisme Ouest 22, Autisme Trégor-Goëlo.

Gendarmerie nationale
Une force humaine

LANVOLLON

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS 22 DÉCEMBRE 2018

Etaient présents : Axel, Elouan, Nolan

Les enfants ont préparé le texte à lire à voix haute devant la population lors des vœux du maire.
Ils ont travaillé sur la boom qui doit avoir lieu en mars : lieu, invitations, horaires, type de musique.
Ils souhaitent s'investir dans la promotion de cet après-midi, qui s'adresse aux enfants des écoles de Lanvollon, du CP à la 6ème.

La BOOM !

Innovation ! Un disc-jockey vient enflammer le dance-floor à l'espace Armor-Argoat.
Les enfants des écoles primaires de Lanvollon et les 6èmes sont dans les starting-blocks vers 15h ce samedi 2 mars. Ils attendent que les portes s'ouvrent pour pouvoir aller danser sur les musiques des années 80 ou de variétés plus actuelles. Pour beaucoup c'est la première boom, donc forcément on est curieux. Ils se déchaînent pendant 3 heures. Sur un buffet, ils peuvent se servir librement : jus de fruits, bonbons, gâteaux, tout a été prévu pour les accueillir.

SIRESCOL

Départs à la retraite au SIRESCOL

Le vendredi 12 avril, parents et amis, collègues et élus, se sont réunis à l'Espace Locca pour remercier de leurs bons services, Michelle Hamonou et Claude Le Guillerm qui ont fait valoir leur droit à la retraite au 1er avril 2019.
Le Président du SIRESCOL, Arsène Nicolazic, a retracé leur parcours respectif et salué leur professionnalisme au sein de la collectivité.

Michelle HAMONOU, agent de cuisine.

Michelle est native de Penhoat à Plourivo et plus précisément de Frinaudour qui a la particularité d'être une étape arrêt de la micheline desservant la ligne Paimpol-Guingamp.
A l'époque de la vapeur, Michelle se rappelle des nombreux feux de landes provoqués par les émanations des trains. C'est encore quelques fois d 'actualité pendant les périodes estivales quand le train vapeur reprend du service le long du Trieux.
Michelle fait partie d'une grande famille de douze enfants, six garçons et six filles.
Elle est mariée et maman de deux enfants, un garçon et une fille et grand-mère de quatre petits-enfants, un garçon et trois filles dont des jumelles.
Michelle a fait sa scolarité à l'école Notre-Dame de Pontrieux jusqu'au BEPC puis est entrée à l'école de cuisine de Plésidy.
Au terme de sa formation de deux ans, elle passe avec succès son CAP et BEP de cuisine.
Elle s'engage dans la vie active à 17 ans en effectuant des saisons dans un village de vacances de Loctudy et dans un restaurant de Trestel et également dans l'établissement Castel Sainte-Anne de Trégastel dirigé par des religieuses.
Michelle effectue ensuite des remplacements en cuisine à l'école publique de Pabu et au Foyer-Logement de Kersalic à Guingamp.
En 1980, elle est recrutée en qualité de titulaire au poste de responsable de cuisine dans les écoles primaires et maternelles de Guingamp.
Elle avait la charge de composer les menus pour 800 rationnaires.
La cuisine était préparée dans les locaux du Champ au Roy puis ensuite sera déplacée sur le site des Locaux du Foyer des Jeunes Travailleurs.
Nouveau déménagement en 1998, la fabrication des menus est transférée à l'Hôpital de Guingamp. Michelle n'aura plus la charge de responsable de cuisine.
En 2005, Michelle intègre le syndicat de restauration, le SIRESCOL dont les locaux sont installés dans l'enceinte de la maison de retraite, An Héol.
Elle fait partie d'une équipe de sept personnes sous la direction de Claude Le Guillerm.
Partir de Guingamp, où Michelle a fait une grande partie de sa carrière, a été un sujet d'inquiétude, vite dissipé par l'excellente ambiance en cuisine.
L'adaptation n'a pas posé de problème et le rapprochement de son domicile : Michelle habite Goudelin : a facilité les choses.
Michelle a fait valoir ses droits à la retraite le 1er avril après une vie professionnelle bien remplie.
Elle va pouvoir s'occuper avec son mari du potager et de ses 3000 m² de terrain.
La retraite va lui permettre de rendre plus souvent visite à ses petits-enfants de Tours mais aussi de voyager en France et à l'étranger.
En mon nom, celui de de vos collègues et élus du SIRESCOL je vous souhaite une longue et heureuse retraite, de réaliser vos futurs projets et de profiter de tous les moments de bonheur auprès de vos proches et de vos amis.

Claude Le GUILLERM, responsable cuisinier gestionnaire.

Natif de Pédernec, où ses parents tenaient une ferme, Claude a vu le jour le 29 mars 1959, jour de Pâques.
Claude a fait sa scolarité au CEG de Bégard puis est entré au Lycée Technique Hôtelier à Paris où il a obtenu un CAP et un BEP de cuisine.
En 1976, il est embauché en qualité de stagiaire puis est salarié au Grand Hôtel de Dinard.
L'année suivante, il poursuit son expérience professionnelle aux Etablissements Fauchon à Paris
En 1978, Claude revient en Bretagne pour faire la saison à l'hôtel de la Grève Blanche à Trégastel.
En 1979, c'est le départ pour le service militaire qu'il effectue à bord du TCD Orage en qualité de cuisinier.
Puis, c'est la quille et un retour aux fourneaux à Trégastel qui va être de courte durée, l'hôtel étant contraint de fermer pour cause de marée noire suite à l'échouage du Tanio en 1980.
N'ayant plus de travail, Claude intervient au nettoyage des plages.
Il s'engage ensuite chez Lozaïc à Plouisy pendant trois ans et en 1983, la clinique Saint Sauveur de Guingamp lui confie la responsabilité de la gestion de la cuisine.
Un fait marquant dans sa carrière, Claude devient le représentant régional d'un groupement d'achat national lors de sa création en 1991.
En 2001, les activités cuisine de la clinique sont reprises par la SODEXO et Claude n'a pas souhaité poursuivre dans cette nouvelle organisation.
Il rebondit à Lanvollon en qualité de responsable de la cuisine centrale qui prépare les repas des résidents du Foyer-Logement et les établissements scolaires de la commune.
A la création du syndicat de restauration, le SIRESCOL, qui coïncide avec l'ouverture de l'EHPAD An Héol, le poste de responsable cuisinier gestionnaire lui est confié.
La cuisine centrale prend de l'ampleur avec l'arrivée de nouveaux repas à préparer pour les écoles d'Etables et Guingamp.
Aujourd'hui, le syndicat de restauration compte quatre nouvelles communes adhérentes : Yvias, Kerfot, Quemper-Guezennec et Pontrieux.
La cuisine centrale assure la livraison des repas pour 11 écoles, l'EHPAD, le Foyer de vie Henri Terret et le portage à domicile soit 1250 repas par jour.
Claude était aussi le référent auprès de la centrale d'achats, Pro Club.
Le jour de la retraite bien méritée a sonné après une longue carrière au cours de laquelle Claude a su évoluer et progresser dans le métier.
Il va pouvoir se consacrer au bricolage et au jardinage, consacrer du temps à ses deux filles et quatre petites-filles, sans oublier les vacances en caravane que Claude et son épouse apprécient particulièrement.
Je n'oublie pas bien sûr les bons petits plats que Claude confectionne à la maison et qui font toujours le bonheur des papilles.
Cette vocation de la cuisine est venue de sa maman, qui pourtant ne savait pas cuisiner avant son mariage, mais qui a appris sur le tas tout en tenant la ferme.
Claude, je vous adresse en mon nom et celui de vos collègues et élus du SIRESCOL, mes meilleurs vœux de bonne et longue retraite, beaucoup de joies parmi les vôtres et surtout une excellente santé pour profiter au mieux de votre deuxième vie, celle de retraité.

LES ÉCOLES

ECOLE YVES JOUAN

Comme prévu, les élèves de l"école publique Yves Jouan ont déjà participé à de nombreux projets cette année :

Niveau culturel :

- Les maternelles sont allées voir le spectacle « Nils » proposé par le Petit Echo de la Mode, les classes de CP et CE1 « Mille ans » et les CE2 et CE2/CM1 « Haut /Bas ».
- La maternelle bilingue a participé à une exposition sur les trains et est allée voir un spectacle et des petits courts métrages en langue bretonne.
- Les classes du CP au CM2 ont découvert les trois films proposés par « école et cinéma ». Du CP au CE2, ils ont vu « Le roi et l'oiseau », « 3 burlesques américains » dont un avec Charlie Chaplin, et « Les aventures de Robin des bois » de 1938. Ce dernier film a aussi été vu par les CE2/CM1 et CM1/CM2, qui, eux, ont découvert « Aniki Bobo » et « La Tortue Rouge ».
- Les élèves du CE1 au CM2 ont bénéficié d'une intervention « Monde et Nature » sur l'eau. Le cycle de l'eau, les dangers de la pollution, les états de l'eau n'ont plus de secret pour les enfants.
- Les GS sont allés voter pour le prix « Livre en Tête » en mars. Ils ont choisi leur livre préféré parmi 5 titres étudiés.

Niveau sportif :

- Les CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 ont participé en octobre au Cross de la solidarité organisé par l'USEP. Ils ont apporté des livres qu'ils ont offerts au Secours Populaire pour le noël des enfants défavorisés.
- Les élèves de CP, CE1, CE2 et CE2/CM1 vont en ce moment à la piscine de Binic. Leurs objectifs : passer leur attestation d' « Aisance dans l'eau » pour les plus jeunes et du « Savoir Nager » pour les plus grands.
- Les élèves de CM1/CM2 ont fait un stage voile de 3 jours sur l'étang de Châtelaudren.

Concernant les autres projets :

- La classe de CM2 a participé en novembre au cross CM2/6ème et le prix littéraire commun avec les 6ème est bien avancé. Les élèves se rencontreront courant juin pour partager quizz et saynètes.
- Concernant le spectacle de chorale avec les élèves du CE1 au CM2, 4 chansons sont déjà apprises et une chorégraphie est en cours d'apprentissage. Ils ont hâte de faire découvrir leur travail à leurs parents.
- Plusieurs rencontres ont eu lieu entre la classe de CE2 et les personnes âgées du foyer An Héol. Ils ont partagé goûters et jeux de société.

Tous nos projets ne sont pas encore terminés mais les élèves en ont déjà profité pour améliorer leur vocabulaire, leur culture, leur production d'écrit, apprendre à vivre ensemble et à respecter des règles.
Pour financer les projets, l'école publique collecte : journaux, publicités et revues dans les caisses grises près de la cantine. N'hésitez pas à demander l'ouverture du portail pour les déposer. Merci pour les enfants.

Inscriptions pour la rentrée 2019-2020

Les inscriptions pour la rentrée 2019-2020 sont à faire en mairie pour les enfants nés en 2016 et 2017.
Il faut se munir du livret de famille et du carnet de santé.
La directrice, Mme Bouvier, est à votre disposition sur rendez-vous au 02-96-70-02-91, pour tout renseignement ou visite des locaux.

ECOLE DU SACRÉ-COEUR

Ce deuxième trimestre a été bien riche encore cette année.

Dans les activités sportives :

- Un intervenant de l'Ugsel est intervenu à l'école pour former les CE2 au hockey, les CM au kinball. Cette association nous a laissé le matériel afin que nos classes puissent continuer à s'entraîner.
- Des cours de sophrologie sont donnés par Anne-Sophie Royer à des élèves de CE2 qui ont ainsi pu travailler sur la gestion de leurs émotions.
- Les CM ont profité d'un cycle de voile afin de les préparer à une animation organisée par l'Ugsel sur des défis inter écoles.
- Les CP et CE1 terminent leur cycle de natation tandis que les CE2 commenceront durant la prochaine période.

Dans le cadre artistique :

- Les CM2 ont reçu le poète slam Olivier Lautre. Les jeunes poètes ont jonglé avec les mots, fait exploser les rimes autour de l'eau dans le rire.
- Pour mettre en valeur leurs textes, ils ont réalisé des mobiles en arts plastiques sur le même thème. Leurs réalisations seront exposées le 22 mars au petit écho de la mode.
- Les maternelles ont reçu la troupe des 3 chardons qui leur ont présenté le spectacle « Pitou , l'enfant roi. »
- Les CE2 se préparent à recevoir Valérie Thiébault , auteur du « secret de Fort Lalatte » en travaillant sur les prémices d'un conte breton dont le livre paraîtra et sera distribué aux familles au mois de juin.
- Les CE2 et CM se préparent au concert de Choeur d'école donné à la salle de l'Hermine à Plouha.

Et c'est aussi au jour le jour :

- Les CE2 et les GS qui se retrouvent le jeudi après-midi pour s'échanger sur des lectures qu'ils ont aimées.
- Les GS qui ont découvert l'électricité et ont monté des circuits de toutes sortes.
- Les MS/GS qui travaillent en projet autour des dinosaures, et qui sont incollables sur les brachiosaures, tyrannosaures …
- L'utilisation de notre toute nouvelle bibliothèque durant les récréations.
- La venue de responsables des restos du Coeur, organisée par les élus du conseil d'élèves qui ont aussi organisé une grande collecte en faveur de cette association.

LES ÉCOLES

COLLÈGE NOTRE DAME

COLLÈGE NOTRE DAME
Lanvollon

Le projet éducatif du collège illustré

A partir des différentes opérations menées tout au long de l'année scolaire dont vous avez un aperçu à partir de ces quelques exemples, le collège s'efforce de mettre en action les différents axes de son projet éducatif. Projet qui s'articule en quatre axes principaux autour des thèmes **Accueillir, Accompagner, Découvrir et Partager.**

Cette période de l'année est une phase de préparation de la rentrée de septembre 2019. Déjà de nombreux nouveaux élèves sont inscrits pour la rentrée et ont pu faire connaissance avec l'établissement lors des portes ouvertes de mars. La structure de l'an prochain prévoit 3 classes de 6è, 3 classes de 5è, 2 de 4è et 2 de 3è. Selon les niveaux, l'établissement peut encore accueillir certains élèves. Possibilité de demander un rendez-vous auprès du directeur, M. Pengam au 02 96 70 00 35, de consulter le site du collège : collegelanvollon.fr.
D'ici la fin d'année, plusieurs activités périscolaires seront organisées pour ouvrir encore un peu plus les élèves sur l'extérieur ou pour partager leur diversité.
Un petit mot particulier pour signaler le départ en retraite de notre agent d'entretien, Patrick Le Calvez, qui, après 19 ans de service dans nos établissements, peut faire valoir ses droits à une retraite bien méritée.

Eric Pengam
Directeur du collège Notre Dame
6 rue Saint Vincent
22290 Lanvollon
0296700035
col22.nd.lanvollon@enseignement-catholique.bzh

Projet éducatif

Séjour au ski des 6e

58 élèves de sixième ont participé à un séjour au ski dans le Beaufortain (département de la Savoie). 7 adultes les ont accompagnés. Le groupe était hébergé au chalet Le Chornais géré par la fédération des œuvres laïques. Les élèves ont skié 5 demi-journées au cours de leur séjour et ont également visité une ferme traditionnelle de la vallée. Ils ont pu y acheter du fromage de Beaufort. Les jeunes Lanvollonnais ont bénéficié d'un enneigement exceptionnel cette saison et d'un cadre paisible et agréable pour leur séjour.

RÉSIDENCE AN HÉOL

ACTIVITE CUISINE

Les recettes du far breton et des crêpes régalent toujours autant les papilles de nos résidents.

Après midi jeux de société.

collecte des journaux

Tous les quinze jours Monsieur Manceau, accompagné de l'animatrice Ghislaine BOSSE, collecte les journaux de la résidence afin de les déposer à l'école Notre Dame.

Les sorties

Sortie hebdomadaire au marché de Lanvollon. Le soleil est au rendez-vous !!

Sortie à la Piscine de Binic une fois par mois.

RÉSIDENCE AN HÉOL

signalétique

La signalétique du deuxième étage a été finalisée fin mars.

INTERVENANTS EXTERIEURS

Chaque tour de chants fait l'unanimité.

Animation musicale avec Mme et M. LE MEZEC

karaoké avec M. LE BOULBIN Hervé, intervenant bénévole

Une fois par mois, Mme MENGUY et Mme Boëté, bénévoles, viennent faire chanter les résidents.

CULTURE

Le Salon du Livre de Lanvollon 2019

Le Salon du Livre de Lanvollon s'est tenu le samedi 20 avril. Quelque quatre-vingt-cinq auteurs et éditeurs se sont donc installés pour la journée dans la salle polyvalente communale mise à la disposition par la mairie de Lanvollon et apprêtée avec soin par les bénévoles de l'association Plumes d'Armor, organisatrice du salon. Pour certains c'est leur première venue à Lanvollon et donc une découverte ; pour d'autres c'est un moment de retrouvailles. Mais pour tous c'est l'occasion d'échanges riches dans une bonne humeur qui ne les quitte jamais. Cette bonne humeur est une composante reconnue de notre salon.

La richesse des échanges concerne bien entendu le public amoureux des livres ou tout simplement curieux de voir les nouveautés. Ces dialogues n'ont sans doute pas été aussi nombreux que nous l'aurions souhaité, ce n'est ni la faute à Rousseau, ni la faute à Voltaire … Mais nous n'échouons ni dans le ruisseau, ni par terre ! Le constat est identique pour d'autres salons, cela ne nous empêche pas de mener une réflexion pour mener le public vers les auteurs. Nous travaillons pour que les intérêts des auteurs confluent avec ceux des lecteurs.

Cette année, grâce à l'association Geoagiu-Aurel Vlaicu, nous avons accueilli quelques écrivains roumains. Nous avons pu constater combien est grand l'attachement roumain pour la France et sa langue. La Roumanie a rejoint la Francophonie institutionnelle en 1991. En échangeant avec les écrivains roumains nous nous sommes rendu compte que leur inclination pour notre langue était forte. Il est vrai que l'intérêt des Roumains pour la France remonte au XVIIIe siècle. Voltaire et Fénelon ont été traduits en roumain vers 1772. Preuve que notre salon sait perpétuer des traditions historiques tout en innovant.

Par ailleurs, nous avons croisé des auteurs, romanciers, poètes, illustrateurs tout aussi captivants que charmants. Un des intérêts de notre salon est son pluralisme. Nous passons d'un policier à une bande dessinée, pour aller ensuite déguster quelques vers du poète voisin. C'est un joli parcours de lecture que nous proposons depuis déjà 7ans.

Tout cela ne serait pas possible sans le soutien de nos fidèles sponsors que vous retrouvez dans notre brochure (http://www.plumes-d-armor.fr) et le soutien sans faille des élus de Lanvollon et de Leff Armor Communauté. Merci à eux tous et aux Services Techniques de Lanvollon pour leur grande disponibilité.

À l'année prochaine pour la 8e édition !

Prix 2019 « Plumes d'Armor »

LAURÉATS DES QUATRE PRIX 2019

Prix Plumes d'Armor / Roman :

- **Gérard Chevalier** Pour son livre : « Vivre … et revivre » *Édition : Palémon*
- Prix exæquo Plumes d'Armor /Roman : **Michel Philippo** Pour son livre : «Le crépuscule des Ronces » *Édition : Marivole éditions*

Prix Patrimoine et Environnement :

Jean Paul Le Buhan Pour son livre : «Les signes sur la pierre » *Éditions Yoran Embanner*

Prix Spécial du Jury :

Association Idéographik Pour leur livre : « Petite feuille rêve de Grand large » *Éditions : Idéographik Bretagne*

Prix Littérature Jeunesse :

- **Roselyne Sévenou Quéré - Maëlla Plouzennec** Pour leur livre : Pétronille *Éditions : Rose et Ciboulette*
- Prix exæquo Littérature Jeunesse : **Nora Laure Mary - Guy Allix** Pour leur livre : « Les Couleurs du Petit Peintre » *Éditions : Béluga*

Prix Plumes d'Armor de Poésie :

- **Betty Yon** Pour son livre «Brin de vie » *Édition : Au Courtil*
- Prix exæquo Plumes d'Armor de Poésie : **Stanislas Engrand** Pour son recueil « d'Épidaure à oradour » *Éditions : Symaxed 2019*

L'Association "Couleurs de Bretagne" à Lanvollon

Historique :

Depuis 1994, l'association « couleurs de Bretagne » œuvre pour la promotion du patrimoine breton en organisant des concours de peinture ouverts à tous.

Participation :

Toutes villes ou villages peuvent s'inscrire, l'association se charge d'organiser une journée « concours/peinture ».

Fonctionnement :

Sur une journée l'association invite tous ceux qui se sentent une fibre créatrice, amateurs ou confirmés, à venir croquer sur le motif et dans la journée, le patrimoine local.

Pour 2019 la saison démarre le samedi 27 avril et se termine le dimanche 27 octobre pour une finale régionale à l'Abbaye de Léhon (22)

Lanvollon inaugurait cette année la saison 2019 en accueillant ce samedi 27 avril 2019 les artistes de tous genres (aquarellistes, pastellistes, acryliques, huiles, collages etc…)

Déroulement :

- 8 heures - 12 heures : inscription et enregistrement du support (papiers, toiles etc…)
- 15 heures : remise des œuvres
- 16 heures/18 heures délibération du jury et remise des prix.

Palmarès de Lanvollon :

- Enfants et adolescents : Lucas Jacob (Lannebert)
- Amateur de plus de 19 ans : Ellie Baker (Kerpert), Yves Girard (Matignon) et Thierry Gautreau (Brédilys)
- Artistes confirmés : Marie Goarrin (Pordic), Mireille Menant (Ploumagoar), et Marie Thé Moréac (Oust).
- Primés : Daniel Morice (Goudelin), Claudine Le Ber (St Quay), Jean Luc Muzellec (Bourg la Reine), Daniel Guilbert (Eure) et Mireille Menant (Ploumagoar)

Une belle animation conviviale et instructive où le dialogue s'établit entre artistes et passants.

Pour 2019 : 54 communes sont inscrites à « couleurs de Bretagne ».

ASSOCIATIONS

LE CERCLE D'AQUARELLISTES DE LANVOLLON

En septembre 2019, nous fêterons les 3 ans d'existence de notre Cercle d'Aquarellistes.
Ce qui nous réunit chaque semaine dans la salle Bernard Locca, en 2 mots, c'est la couleur et le mouvement … La couleur en liberté …Même le noir est une couleur qui chante quand elle côtoie d'autres couleurs, en mélange avec elles ou séparément ; d'où ces gris qui ne sont jamais tristes, qui sont des gris colorés et lumineux …
Chaque couleur joue sa partition dans l'harmonie finale d'un tableau…
Il est toujours difficile de s'émanciper des modèles que nous avons tous admirés un jour. Nous avons tellement envie de les reproduire au détriment de notre capacité créatrice !
L'aquarelle nous libère de cette obsession avec la technique du mouillé sur mouillé, si déroutante pour les débutants !
Le 1er exercice consiste à transformer sa feuille d'aquarelle en piscine avant d'y jeter les premiers pigments …et l'aventure commence … !
Chaque feuille devient, par la magie de l'eau et des pigments, un espace de découverte, de créativité et de liberté.
L'aquarelle est pour une grande part imprévisible ; il faut d'emblée renoncer à la maîtriser, parvenir à ce fameux « lâcher-prise », lui proposer des pistes, et l'accompagner tout simplement …
Chaque semaine, nous sommes une dizaine de passionnés –devenus des amis-à nous retrouver pour quelques heures dans la salle Bernard Locca prêtée gracieusement par la Mairie ; mais nous espérons bien peindre en plein air quand le beau temps sera de la partie. Nous sommes déjà invités à venir peindre aux beaux jours dans le parc de la Villa Kernétra par sa propriétaire, Roselyne Descamps, qui déjà nous réserve chaque année des places dans sa galerie , située à l'intérieur du parc, lors des journées d'ouverture aux jardins …
Plusieurs membres du Cercle participent chaque année au concours de Couleurs de Bretagne qui rassemble toutes les techniques…et tous les âges : crayon, pastel, huile, aquarelle, collages, acrylique …

Quelques expos en vue :

- A partir du samedi 6 avril prochain, expo de l'aquarelliste Hörzine dans la salle d'exposition du Moulin de Blanchardeau.
- En septembre prochain, expo de notre Cercle d'aquarellistes à la médiathèque de Goudelin (les dates paraîtront dans la presse) .
- Entre ces 2 dates, en juillet 2019, quelques artistes du Cercle de Lanvollon seront présents au Festival Aqua'Leff , organisé par Leff Armor Communauté . Le Festival occupera les lieux d'exposition suivants : le Moulin de Blanchardeau, la Médiathèque de Plouagat, la Galerie Communale de Lanrodec et la Médiathèque de Goudelin , du dimanche 7 juillet au dimanche 28 juillet .

LE TENNIS CLUB

Le Tennis club de Lanvollon-Goudelin vous permet de pratiquer du tennis en loisir et en compétition dans les salles de Goudelin, de Lanvollon et sur les cours extérieurs de Lanvollon.

La saison se déroule de septembre à juin et vous pouvez suivre des entraînements collectifs hebdomadaires encadrés par notre professeur diplômé d'état, Frédéric Beuzeboc.

Ces cours sont dispensés à tous les publics, enfants, jeunes et adultes débutants ou confirmés.

Cette année, pour les compétiteurs, le club a engagé deux équipes masculines et une équipe féminine dans les différents championnats qui se dérouleront jusqu'en mai.

Autour du programme sportif, plusieurs moments de convivialité sont organisés tout au long de la saison : la galette des rois et la soirée théâtre avec la troupe des Trétaux de l'Isle de Goudelin ont eu lieu, et il reste à venir le mini tournoi interne pour la fin des cours et , pour clôturer en beauté la saison, le tournoi annuel du club qui se déroulera du 20 au 28 juillet prochain.

COMARA

COMARA est l'association des commerçants, artisans et agriculteurs de Lanvollon. Le bureau est constitué de quatre membres :
Les présidents : Gwenaelle Brigot de Vival et François Brouard, tatoueur.
La trésorière : Aurélie Gazan de Coudre et Trico'the
La secrétaire : Anne Poignard de Côté Sud
Notre association compte un peu plus d'une vingtaine de membres situés sur la commune. Bien entendu nous apprécions le soutien de tous les commerçants, artisans et agriculteurs, et nous espérons encore plus d'adhérents cette année car nous devons nous battre pour faire vivre Lanvollon.
Nos bourgs de petites communes se meurent petit à petit, pour COMARA il est essentiel de dynamiser et d'animer notre commune afin de lui éviter ce sort.
Après Pâques, c'est Noël, comme chaque année, un goûter sera organisé sur la place du Martray, la date et les animations sont encore à définir.

Déferlante d'enfants dans le parc de la mairie le lundi de Pâques.

Pour la cinquième année, l'association Comara organisait une chasse aux œufs dans le parc de la Mairie ouverte à tous les enfants.

Impossible de dire précisément combien ils étaient, mais ils s'en sont donné à cœur joie, cherchant les caches les plus improbables dans les arbres et buissons.

Certains parents ont eu la surprise de découvrir des œufs contenant des bons d'achats offerts par l'association COMARA à valoir dans les commerces de Lanvollon.

Les commerçants avaient répondu nombreux pour offrir les œufs en chocolat, la mairie offrait le goûter aux enfants.

Après le goûter, les enfants se sont regroupés pour assister au spectacle de la compagnie «Fantast'zic» de PLÉGUIEN avec ses histoires et ses drôles de bestioles comme «Snap et Wilson».

LE CLUB ECPL

Le club ECPL entente cycliste pays du Leff compte 129 adhérents de 6 à 72 ans.
Le club comprend deux sections : l'école de cyclistes route jusqu'à 14 ans compte une vingtaine d'inscrits, tout âges confondus et l'école de VTT soixante-dix pilotes.
L'entraînement pour la route a lieu le mercredi de 14 h 15 à 16H15 (rdv sous le parking du SUPER U), le samedi matin de 9 h 45 à 12H pour les vététistes à Blanchardeau et 14 h 15 le samedi après-midi pour les routiers.

L'ECPL est engagé sur le trophée des jeunes vététistes qui débutera le 3 mars, la coupe de Bretagne à partir du 10 mars à Camors, la coupe de France et le challenge route en avril. L'ECPL organisera la sixième manche du challenge en mai en ville à Lanvollon et la septième manche la coupe de Bretagne à Blanchardeau le 16 juin. « Le club a obtenu de bons résultats l'an passé et espère encore mieux faire en 2019 »
A noter aussi le loto de l'ECPL qui est programmé le 26 avril à L'Hermine, à Plouha.

UTL, LA PROCHAINE SAISON SE PRÉPARE

Notre année « universitaire » tire à sa fin et l'Assemblée Générale du 17 juin en marquera le terme.
Ce moment qui est assurément un temps fort de notre association sera mis à profit pour relire le programme achevé et constater que les activités proposées ont, par leur qualité et leur diversité, répondu à l'objet de notre UTL, à savoir, contribuer à l'élévation du niveau culturel et social de ses membres.
Au cours de l'année qui s'achève, comme à l'accoutumée, nombreuses ont été les occasions d'enrichir nos connaissances. Les conférences, par la diversité des sujets et la qualité des intervenants, nous ont éclairés et permis de renforcer nos savoirs. Les sorties et voyages, au-delà de l'intérêt culturel, apportent également le plaisir de l'échange et de la rencontre dans un esprit de convivialité essentiel à l'équilibre social de chacun. Les ateliers contribuent par le partage de connaissances et d'expériences à donner corps à notre association.
Les contours de la saison prochaine seront aussi présentés dans leurs grandes lignes. Aujourd'hui, la programmation des dix neuf conférences est en cours de finalisation et les propositions de sorties et voyages sont en phase d'élaboration. Les autres activités, ateliers, sorties culturelles et « tourne-livres », seront assurément reconduites.
Comme tous les ans le Conseil d'Administration sera renouvelé. Ceci est l'indispensable respiration nécessaire à la vie de toute association et permet la naissance de propositions nouvelles invitant à la poursuite sur le chemin de la connaissance.
L'UTL est ouverte à tous ceux qui ont du temps libre et les activités proposées sont accessibles à tous.

ASSOCIATIONS

COMITE D'ANIMATION DE LANVOLLON

49ème et 50ème éditions pour nos foires aux puces, qui, comme chaque année remportent un énorme succès auprès des exposants comme auprès des visiteurs.

Samedi 22 et dimanche 23 juin 2019, fête de la St Jean

Le samedi soir, fête patronale et spectacle pyrotechnique offert par la municipalité, avec la participation du comité d'animation et les sapeurs-pompiers de Lanvollon Samedi soir repas-dansant (moules ou saucisse frites) organisé par l'amicale des sapeurspompiers devant l'ancienne caserne
repas adulte : 10€ / repas enfant : 6€
Dimanche 23, foire aux puces, de 8H00 à 19H00

Dimanche 11 août

De 8H00 à 19H00, foire aux puces « Lanvollon en fête »
Pour cette 50ème édition, le spectacle n'aura plus lieu le samedi soir, mais le dimanche soir. Entrée gratuite dès 17H00 avec en première partie Beth Yeates, chanteuse de blues, jazz, pop et... pour la troisième année consécutive , OASIS, orchestre de variétes pop rock, qui vous présentera son nouveau spectacle. Enorme succès remporté auprès du public l'année dernière, lequel nous a solicités pour les revoir en 2019.
Possibilité de repas sur place
repas adulte : 10€ / repas enfant : 5€

Création Comité d'Animation de Lanvollon – février 2019 – (ne pas jeter sur la voie publique)

KOROLLERIEN LANNON
Association de Danses Bretonnes

La reprise des cours animés par Gisèle et les musicien.ne.s s'est faite mi-septembre avec un nombre croissant d'adhérent.e.s ;

Une nouveauté cette saison : un fest deiz qui a eu lieu fin février, animé par nos musicien.ne.s et deux groupes locaux, fest deiz qui a rencontré un très vif succès.

Outre les animations dans les hôtels de la région et l'EHPAD de Lanvollon, nous préparons comme tous les étés « LANVOLLON EN DANSE » qui aura lieu cette année les mercredi 17 Juillet et 8 Août, salle ARMOR-ARGOAT, ou place de l'église suivant la météo.

Notre site internet :
korollerien-lannon.simplesite.com

Gisèle LE FLOCH
Présidente

JEUNESSE SPORTIVE LANVOLLONNAISE
A LA JSL PRIORITÉ À LA FORMATION.

La Jeunesse Sportive Lanvollonnaise, porte bien son nom. En effet la priorité du président Philippe Péron, entouré de son équipe de dirigeants et bénévoles, est la formation des jeunes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Deux cent quarante jeunes viennent chaque semaine fouler la pelouse du stade André Poulouin. Toutes les catégories d'âges sont représentées équitablement. 30 U7, 40 U9, 40 U11, 38 U13, 20 U17, ce qui permet d'engager plusieurs équipes dans les différents championnats. Depuis 2 ans le club a ouvert ses portes aux jeunes filles, et aujourd'hui 50 violettes peuvent pratiquer leur sport favori à Lanvollon. Effectif féminin qui ne cesse de progresser chaque année, et l'an prochain on peut s'attendre encore à une forte croissance, du fait de l'organisation de la coupe du monde féminine en France.

Pour s'occuper de tout ce petit monde, Cyril Gouriou, responsable de l'école de foot peut compter sur l'appui d'une trentaine d'encadrants bénévoles. Encadrants, qui pour beaucoup suivent eux aussi des formations, afin d'assurer des entraînements de qualité, d'accompagner au mieux les enfants afin de leur inculquer les valeurs de respect, et de vie en groupe. A signaler également que parmi les encadrants, on retrouve d'anciens joueurs, qui redonnent aujourd'hui au club ce qu'ils avaient reçu par le passé.

Les nouveaux vestiaires mis en service cette saison ont donc été les bienvenus, et apportent de meilleures conditions de travail, mais aussi d'accueil pour les clubs visiteurs.

De nombreux clubs suivent de près les jeunes pousses formées au club, et chaque saison certains joueurs sont sollicités par des clubs plus huppés. Ce qui démontre la qualité du travail effectué. Même s'il est difficile de voir partir certains éléments, c'est aussi une fierté de voir un joueur formé au club évoluer au niveau supérieur.

Dates importantes à retenir :

Tournoi des jeunes avec la présence de plus de 100 équipes.

- Jeudi 30 mai : tournoi U 11 et plateau U 7
- Samedi 1 juin : tournoi U 13 et plateau U 9
- Le vendredi 31 mai à 17h00 se déroulera la deuxième édition du tournoi des partenaires.

LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Leff Armor communauté recherche des hébergeants potentiels qui, par leur accueil, souhaitent donner « un coup de pouce » à un jeune dans le cadre de son 1er emploi, une formation ou un stage…

L'engagement des personnes dans le dispositif « 1Toit 2 Générations » ne signifie pas une acceptation automatique du jeune en recherche de logement : le Point d'Information Jeunesse communautaire présente au préalable le profil du jeune. L'hébergeant peut ensuite se prononcer sur la possibilité d'un accueil.

Pendant toute la durée de la période d'hébergement, le Point d'information Jeunesse ainsi que le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) demeurent les interlocuteurs privilégiés des deux parties prenantes. Des prises de contacts ou visites régulières seront organisées auprès des accueillants ou des jeunes.

CLUB DES CRAQUELINS

Le club des Craquelins est le premier club sénior créé sur la commune, il y a plus de trente ans.

Les adhérents se retrouvent tous les mercredis après-midi pour partager, jouer aux boules, cartes ou autres jeux de société.

Les après-midis au Club sont des moments de convivialité, d'échanges, que l'on fasse partie de la commune depuis longtemps ou que l'on vienne d'y arriver récemment.

Si vous n'êtes pas encore adhérent, nous serions ravis de vous y accueillir le temps d'un après-midi, pour découvrir notre club, nous nous réunissons tous les mercredis de 14 heures à 17 heures 30, à la salle récréative de Lanvollon.

La cotisation annuelle au club des Craquelins est de 15 euros.

HISTOIRE

PIERRE COIQUAUD

Nous souhaitons rappeler aux Lanvollonnais le souvenir des résistants qui ont laissé leur vie pour leur pays et pour la Liberté. Pour que le nom de certaines rues s'éclaire par leur évocation. Pour qu'ils ne disparaissent pas dans l'oubli, nous évoquerons leur souvenir au fil des parutions de notre bulletin.

De Pierre Coiquaud il ne reste rien à notre connaissance : aucune photo, aucune famille. Seul un nom sur une plaque de rue témoigne de son sacrifice pour la France.

Il est né à Lanvollon le 4 octobre 1920 ; dès l'occupation nazie , il affiche son opposition et envisage de rejoindre l'Angleterre par l'Espagne avec un autre Lanvollonnais, Joseph Boulliou. Son nom est Pierre Le Tallec dans la clandestinité.Ils quittent leur ville natale le 23 mars 1943 mais sont arrêtés à Bayonne par la milice le 2 avril 1943 puis sont internés au fort du Hâ à Bordeaux et transférés à Fresnes . Le 22 juin 1943 , ils quittent le Frontstalag de Compiègne en direction de Buchenwald. Puis suivent d'autres camps satellites dans lesquels il a séjourné : Karlshagen/Peenemünde, Kommando du Konzentrationslager Ravensbrück et Lublin -Majdanek, à la fois camp de concentration et d'extermination.

Selon un extrait du jugement déclaratif de décès, il aurait quitté Dora vers janvier 1944 dans un convoi de malades à destination de Lublin en Pologne.

Pierre Coiquaud est déclaré décédé le 2 février 1944 selon un jugement déclaratif de décès du tribunal de première instance de Wassy en Haute-Loire.

Il est difficile d'avoir des données précises sur son périple dans l'enfer concentrationnaire : le jugement se base sur un témoignage de l'époque.

Sources : its-alrosen.org,
www.memoralgenweg,org

INFOS PRATIQUES

LE GRAND DÉMÉNAGEMENT DES POMPIERS

Le dimanche 3 mars au matin, les sirènes des véhicules de pompiers ont retenti à travers la ville. Les pompiers quittaient le casernement de la rue St-Yves pour rejoindre le nouveau bâtiment rue Bry. Les habitants, inquiets par les sirènes, s'interrogeaient sur les raisons du bruit. Selon la tradition, les véhicules parcouraient toute la commune pour annoncer leur déménagement.

Ce nouveau casernement n'est que le quatrième à Lanvollon. Située d'abord place du Marché au blé, la caserne s'est déplacée rue Traversière puis rue St-Yves. Gageons que les nouvelles installations d'un bâtiment moderne vont satisfaire l'équipe de Claude Le Cain, chef de centre.

C'est aussi l'occasion de rappeler que le premier adjudant-chef de corps fut Jean Le Fèvre, nommé le 25 février 1949. Puis Raymond Léard, incorporé le 1 juin 1968, devint chef de corps en 1985 et fit une carrière de 29 ans chez les pompiers. Actuellement Claude Le Cain, incorporé le 1 février 1982, fut nommé chef de corps en 1997, il est chef de centre depuis la départementalisation.

SOLIHA

Leff Armor communauté a mis en place avec le concours de l'ANAH, un programme d'aides à l'Amélioration de l'habitat privé en faveur de sa population locale.
Les grands volets du dispositif d'aides sont :

- **la baisse de la facture énergétique** des ménages par des travaux d'économie d'énergie (isolation, remplacement de chauffage, changement de menuiseries…),
- **le maintien à domicile des occupants** par l'anticipation des risques d'accidents domestiques ou la réponse à un besoin immédiat (situation de handicap, retour à domicile en urgence…),
- **la réalisation de logements locatifs conventionnés** (loyers maîtrisés) dans le bâti existant par des travaux d'amélioration énergétique.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'un diagnostic et d'un accompagnement gratuit financés par la communauté de communes ainsi que d'aides financières très intéressantes.

Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant d'avoir reçu l'accord écrit de subventions !

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'association SOLIHA Côtes d'Armor (ex PACT HD 22) mandatée par Leff Armor communauté pour animer ce programme d'aides.
Contactez-les dès maintenant au 02 96 62 22 00

LES EXEMPLES

COUPLE AVEC DEUX ENFANTS, CÉLINE ET YOAN VOULAIENT DIMINUER LEUR FACTURE D'ÉNERGIE

Sur les conseils de SOLIHA, ils ont entrepris des travaux d'isolation des combles, le remplacement de leur chaudière et la pose d'une VMC pour économiser 36 % d'énergie dans leur maison des années 70.
Revenu fiscal de référence 2018 : 38 000 €

Le reste à charge peut être financé par un Eco-Prêt à Taux Zéro sur 6 ans, soit des mensualités de 106 €. Autres aides éventuelles : crédit d'impôt…

Coût de l'opération TTC	14 200 €
Subvention ANAH	4 710 €
Prime Habiter Mieux	1 346 €
Aide de Leff Armor communauté	500 €
Total des aides	6 556 €
Reste à charge	7 644 €

ALICE DÉSIRE RESTER CHEZ ELLE EN SÉCURITÉ ET LONGTEMPS

Agée de 75 ans, elle souhaite anticiper les risques d'accidents domestiques. Pour davantage de confort et de sécurité, elle envisage l'adaptation de sa salle d'eau et de ses WC mais ses ressources dépassent à peine 900 € par mois.
Le reste à charge peut être financé par un microcrédit habitat sur 5 années soit des mensualités de 35 €. Autres aides éventuelles : crédit d'impôt…

Coût de l'opération TTC	8 500 €
Subvention ANAH	3 863 €
Prime Habiter Mieux	2 000 €
Aide de Leff Armor communauté	500 €
Total des aides	6 363 €
Reste à charge	2 137 €

LAURENCE ET MARC SOUHAITENT VALORISER UN BIEN IMMOBILIER

Ils viennent d'hériter d'une maison de type 4 de 90 m². Inoccupée et située en centre Bourg, ils souhaitent la rénover pour la louer à l'année.
Le reste à charge peut être financé par des prêts à taux réduits (dont ECO PTZ).
Le conventionnement de leur bien locatif leur a permis de louer leur logement à une famille avec enfants aux conditions de ressources modestes (80% des locataires répondent aux critères de ressources définis).
Les propriétaires pourront s'ils le souhaitent, bénéficier du dispositif fiscal Cosse Ancien : abattement de 85 % sur ce revenu foncier locatif.

Coût de l'opération TTC	60 000 €
Subvention ANAH	14 000 €
Prime Habiter Mieux	1 500 €
Aide de Leff Armor communauté	500 €
Total des aides	16 000 €
Loyer conventionné social	486 €
Reste à charge	44 000 €

INFOS PRATIQUES

CPAM

> ET SI VOUS FAISIEZ LE POINT SUR VOTRE SANTE ?

Bénéficiez d'un examen de prévention en santé gratuit, pour vous et votre famille !

Le centre d'examens de santé de la CPAM des Côtes d'Armor vous propose **un examen de prévention en santé « sur mesure », adapté selon votre âge et votre situation personnelle. Ce bilan est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie*.**
Accordez un moment à votre santé. Mettez à profit cet instant privilégié qui vous permettra de faire le point et d'exprimer vos préoccupations en matière de santé.

Dès votre arrivée, vous serez pris en charge par une équipe de professionnels de santé, infirmière, dentiste, médecin, qui vous accompagnera tout au long de votre examen.
Prenez rendez-vous dès maintenant auprès du Centre d'Examens de Santé au **02.90.03.31.30** ou par mail : **ces22@assurance-maladie.fr**
Faites évaluer votre bien le plus précieux : votre santé.

** pour les assurés du régime général*

> ASSURANCE MALADIE

Votre compte ameli vous rend bien des services : commandez votre CEAM pour un séjour en Europe !

Vous partez en vacances prochainement ? Si vous séjournez en Europe ou en Suisse, pensez à commander votre Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur votre compte ameli au moins 15 jours avant votre départ.
En cas de soins sur place, vous êtes couvert par l'Assurance Maladie et vos frais médicaux sont pris en charge selon la législation en vigueur dans le pays qui vous accueille.
La CEAM est individuelle et nominative, chaque membre de la famille doit avoir la sienne. Elle vous est adressée par courrier et reste valable pour une durée de 2 ans.

Votre compte ameli vous rend bien des services : téléchargez votre relevé fiscal !

Vous avez perçu des indemnités journalières et/ou pensions d'invalidité en 2018 ?
Pour votre déclaration d'impôts 2019, téléchargez dès à présent votre relevé fiscal sur votre compte ameli (rubrique Mes démarches) pour déclarer ces prestations aux services fiscaux.
Ce document reste accessible pendant 6 mois et peut également servir aux autres organismes vous versant des prestations familiales.

L'ASSOCIATION EPAL

L'Association EPAL, bureaux à Brest, Rennes, Nantes et permanences régulières sur les Côtes d'Armor, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap.

Vous êtes disponibles pour partir 2, 3 ou 4 semaines sur l'un de nos 200 séjours, rejoignez nos équipes d'animation ! 250 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions :
- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite (1 week-end et 1 samedi)
- Permis B obligatoire

Pour plus de renseignement et postuler : http://www.epal.asso.fr/postuler-en-ligne.php

A bientôt

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

AU QUOTIDIEN

Protégez les accès

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.
Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).

Soyez prévoyant

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

Soyez vigilant

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.
Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.
Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

Ne commettez pas d'imprudence

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs… Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique..

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,…).
Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio…
Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Opération tranquillité vacances

Vous pouvez signalez votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.
Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, …).
Avant l'arrivée des forces de l'ordre
Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :
- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- interdisez l'accès des lieux

Une fois les constatations faites

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

Gendarmerie nationale
Une force humaine

LES BRODEUSES DE LA NATURE À LANVOLLON

Les araignées sont sur Terre depuis très longtemps. Dans le nord-est de la Chine, des araignées fossiles ont été trouvées en état de parfaite conservation et datent du Jurassique, c'est-à-dire entre 200 et 145 millions d'années. On a recensé plus de 40 000 espèces et de nouvelles sont découvertes régulièrement.

Morphologie simplifiée :

A la différence des insectes, les araignées sont formées de 2 parties, le céphalothorax ou prosome et l'abdomen ou opisthosome. Le prosome porte sur sa face ventrale 8 pattes, c'est-à-dire 4 paires de pattes articulées autour du sternum. L'araignée n'a ni ailes, ni antennes. Sa vision est très mauvaise malgré le nombre de ses yeux qui peuvent varier de 8 à 4, 2 ou 0. Ses poils font très bien le travail de détecteurs de vibrations de l'air (ouïe), de molécules (odorat) et des proies comme les insectes (toucher).

Animal totem :

Le symbole de l'araignée dans la culture celte fait suite à une légende se rapportant au roi d'Ecosse, Robert The Bruce. Il se souleva contre les Anglais en 1306, mais son armée était trop faible pour lutter contre les Anglais. C'est en observant une araignée qui tentait de tisser sa toile entre 2 rochers, qu'il retrouva du courage. Il mena ainsi l'Ecosse à son indépendance après la victoire de la bataille de Bannockburn les 23 et 24 juin 1314 (6000 hommes pour l'armée d'Ecosse contre 2000 à 3000 chevaliers et 20000 archers et guerriers pour l'armée d'Angleterre). Pour les Celtes, l'araignée est la représentante de la Source. Elle représente en effet la Source par la toile qu'elle tisse, en spirale ou non. La spirale de sa toile est infinie. Les Celtes priaient l'esprit de l'araignée pour qu'il les guide dans leur vie.

Les araignées des maisons, des jardins et de la nature sauvage :

Dans les jardins, les champs et les espaces sauvages, elles jouent un rôle indispensable dans le contrôle de la population d'insectes les plus nombreux, comme les mouches, moucherons, pucerons ailés… Un grand nombre d'araignées dans un jardin est un indice bio-indicateur. Il faut laisser des zones un peu sauvages dans les petits et grands jardins, éviter des tontes trop fréquentes qui empêchent les araignées de s'y installer, laisser des zones avec des feuilles mortes jusqu'au printemps, de sorte que les œufs d'araignées qui s'y cachent puissent aller à leur terme. La présence d'araignées dans votre jardin va attirer leurs prédateurs, comme les amphibiens, oiseaux insectivores, chauves-souris, hérissons… Cet équilibre est très bon pour la biodiversité. Pour atteindre ce résultat, il faut zéro désherbant et zéro insecticide. Dans les maisons, les quelques araignées que vous pouvez voir parfois sont très utiles pour compléter le nettoyage de la maison. Elles ont accès aux coins inaccessibles. Elles vont éliminer les moucherons, les petits insectes volants, les cloportes, puces, punaises… C'est un véritable insecticide naturel, bon pour notre environnement. Si elles vous font peur dans certaines pièces, le plus courageux de la famille peut les déplacer délicatement avec un morceau de sopalin dans le garage ou le grenier. Sachez qu'aucune araignée n'est dangereuse en Bretagne et d'ailleurs en France. Elles ne vont pas vous piquer, ni vous mordre la nuit. Il faut éviter de les mettre dehors surtout en hiver, car elles ne résisteront pas au froid. Certaines espèces ne vivent que dans les maisons. Avoir quelques araignées dans votre maison signifie que votre maison est saine. Si toute la famille est arachnophobe, et que vous voyez une grosse araignée noire sur un mur, oubliez-la, passez à autre chose. Elle va très vite se cacher, car elles sont très discrètes. Habituez-vous à les regarder le matin ou le soir dans votre jardin. Vous allez pouvoir observer leurs merveilleuses créations « les toiles d'araignées ». Elles mettent en moyenne de une à deux heures pour fabriquer une grande toile d'araignée. Elles font partie de la famille des animaux techniciens ou artisans.

Petite araignée au centre de son œuvre

Les grands philosophes grecs de l'Antiquité et le monde animal :

A cette époque, les animaux artisans les plus souvent évoqués sont l'araignée, la fourmi, l'hirondelle, l'abeille… Pour Plutarque qui accorde aux animaux la possession de la raison, les performances techniques de ces animaux artisans sont du même type que les performances humaines. Plutarque était écrivain, historien, philosophe, penseur et moraliste grec (46 à 125 après J-C). Plutarque se pose en défenseur des bêtes. Reconnaître « l'intelligence des animaux », le respect auquel ils ont droit, participe d'une réconciliation de l'homme avec le monde. Le livre de Plutarque est à conseiller « L'intelligence des animaux ». Il y a 2000 ans, Plutarque se préoccupait déjà de la cause animale. Un autre philosophe grec Philon d'Alexandrie (-20 à 45) nous décrit de manière pertinente le travail de l'araignée : « Prenant une matière travaillée, la soie, comme si c'était de la laine, l'araignée la façonne d'une manière très habile et artistique. D'abord elle la file très finement, comme avec la main. Ensuite, en l'étendant et l'entrelaçant, elle file et tisse avec une si merveilleuse habileté qu'elle est capable de produire une véritable œuvre d'art. Il existe une autre merveille chez l'araignée, que les couturiers sont incapables d'imiter parce qu'ils divisent leurs techniques : ceux qui ont charge de filer ne tissent pas, et ceux qui tissent ne filent pas. De plus l'araignée possède en elle-même ce dont elle a besoin. » Cet exemple fait partie des cas de certains animaux dont les productions rivalisent de finesse et de fonctionnalité avec les œuvres des hommes, et même les surpassent. Ce qui alimentait les débats des anciens philosophes pour différencier l'homme de l'animal. Aujourd'hui les sciences et les nouvelles technologies nous permettent de découvrir les capacités extraordinaires de certains animaux. Un simple exemple suffit à le démontrer, le fil de soie de l'araignée a une élasticité et une résistance étonnantes. Il est virtuellement cinq fois plus résistant que l'acier. Les chercheurs obtiennent des résultats incroyables avec des câbles tressés de fils de soie. Décidément, au lieu d'écraser les araignées, on ferait mieux de les admirer afin de retrouver la Source pour mieux protéger notre biosphère. Notre société moderne a vraiment besoin de s'inspirer des anciens sages et des petites araignées.

N.B. Les trois photos ont été prises à Lanvollon.

Michel PIERRE

ARBRE REMARQUABLE : L'IF

L'If ou taxus en latin est un conifère qui peut vivre plus de mille ans. Sa longévité est connue depuis la nuit des temps, d'où sa plantation dans les temples, les cimetières puis les abbayes, ce qui le protégea des dégradations de bûcheronnage.
Dans tous les cimetières des villages de notre contrée est planté un if ou deux, parfois très vieux comme celui de Pommerit-le-Vicomte qui affiche plus de mille ans et est répertorié dans tous les guides d'arbres remarquables ; parfois ils sont très jeunes car il semble que la tradition de planter des ifs dans une commune bretonne ou normande se perpétue sans que l'on sache exactement pourquoi.
Chez les druides c'était l'arbre des « ovates »

c'est à dire des médecins, des savants et des hommes de loi d'où la récupération chrétienne de St Yw (gallois ancien) if =Yves saint patron des avocats.

Dans la civilisation gréco-romaine la symbolique de l'if se rapportait à l'immortalité de l'âme : c'était l'arbre totem d'Orphée et d'Hécate.
Hécate fait partie d'une triade lunaire : Artémis qui représente le croissant de lune/la naissance, Séléné la pleine lune/la maturité et Hécate la lune noire ou l'immortalité.
Mais Hécate est aussi une divinité ambiguë : à la fois déesse des cultes de la fertilité aussi bien agricole que spirituelle (loi) mais aussi déesse des carrefours et de la sorcellerie. Ambiguïté que l'on retrouve dans l'if de part sa nature biologique ou ses racines ; ses branches ou ses fruits sont hautement toxiques pour le bétail et les humains, (fabrication de philtres/poison). Par contre ses aiguilles sont pourvoyeuses de « taxol » qui est une molécule efficace dans le traitement du cancer. (philtre guérisseur,,)

Archéologiquement il fut trouvé des statuettes d'Hécate enterrées dans les carrefours, et Hécate fut longtemps invoquée dans les litanies des sorcières guérisseuses.
Le tronc de l'IF est un bois précieux en ébénisterie pour ses qualités imputrescibles pour la fabrication d'objets, meubles et statues.
Au Moyen Age l'IF était recherché pour sa souplesse pour la fabrication des arcs et des flèches, notamment en Angleterre qu'il avait colonisé. C'est l'Angleterre qui transmettra la culture/plantation du conifère à la Normandie lors de son annexion, et à la Bretagne de part sa proximité.

Hécate = divinité gréco-romaine associée au monde de la nuit.

LA PÊCHE EN TOUTE SECURITÉ

JE PECHE EN TOUTE SECURITE

● Je suis visible

- Je choisis des vêtements de couleur vive.

JAUNE ROUGE ORANGE

- Je porte des bottes afin d'éviter les coupures.
- Je prends des points de repères sur le littoral pour ne pas me perdre.
- Je prends mon téléphone portable, numéro national d'urgence

en mer : 196 cross corsen
à terre : 112 pompiers

● Je prépare ma sortie

- Je pars à plusieurs et préviens mon entourage de mon lieu de pêche et de l'heure prévue de mon retour.
- Je prends connaissance des conditions météorologiques sur le site de Météo France : *http://www.meteofrance.com/accueil*

● J'anticipe la remontée de la mer

- Je suis vigilant sur mes capacités à rejoindre la côte notamment si je suis accompagné d'enfants ou de personnes à mobilité réduite
- Je consulte les horaires de marées sur le site de Météo France : *http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-marine/horaires-marees*

JE PROTEGE L'ENVIRONNEMENT ET MA SANTE

● Je me renseigne sur les bonnes pratiques de pêche

- Je respecte les tailles minimales et les quotas de captures (cf tableau ci-après) et remets en place les animaux trop petits
- J'utilise un engin autorisé (voir l'arrêté 2013-7456 du 21/10/2013 sur le site de la préfecture) par exemple : la binette, le couteau, la griffe...
- Je replace délicatement les rochers dans leur position initiale pour préserver la biodiversité
- Je ne pêche des coquillages qu'entre le lever et coucher du soleil
- Je ne circule ni ne stationne sur l'estran
- Je ne pêche pas de coquillages dans les herbiers de zostères

http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-navigation-littoral-et-Peche/Peche-de-loisir

● Je me renseigne sur le qualité sanitaire de ma zone de pêche

Je prends connaissance du suivi sanitaire sur le site :

http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-navigation-littoral-et-Peche/Cultures-marines-et-pisciculture/Classement-sanitaire

http://www.pecheapied-responsable.fr/

● Les règles applicables en Côtes d'Armor pour quelques espèces :

Espèces	Taille minimale de capture (en cm)	Quantité maximale autorisée (en nombre de prises)	Période de pêche autorisée
Coquilles Saint-Jacques	11	30	Du 01/10 au 14/05
Ormeau	9	20	Du 01/09 au 14/06
Homard	8,7*	Un repas familial	Toute l'année
Araignée	12	6 en aprnée	Toute l'année
Etrille	6,5	Un repas familial	Toute l'année
Coque/ Hénon	2,7	300 sauf restriction locale (Gosz Treiz/Ile Grande)	Toute l'année sauf restriction locale (Gosa Treiz/Banc du Guer/Anse d'Yffiniac)
Palourde européenne	4	150 sauf restriction locale (Gosz Treiz/Ile Grande)	Toute l'année sauf restriction locale (Gosa Treiz/Banc du Guer/Anse d'Yffiniac)
Palourde japonaise	3,5	150 sauf restriction locale (Gosz Treiz/Ile Grande)	Toute l'année sauf restriction locale (Gosa Treiz/Banc du Guer/Anse d'Yffiniac)
Praire	4,3	100	Toute l'année
Huître plate	6	60	Toute l'année
Huître creuse	5	60	Toute l'année
Lieu noir	35*	Un repas familial	Toute l'année
Lieu jaune	30*	Un repas familial	Toute l'année
Maquereau	20*	Un repas familial	Toute l'année

* espèce à marquer (ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale)

NOCES D'OR

Rolande et Freddy REED sont venus à la Mairie le samedi 6 avril 2019 pour renouveler leurs vœux de mariage qu'ils avaient prononcés le 29 mars 1969 à la mairie de Canappeville dans l'Eure.

Alain SAPIN, adjoint au Maire, les a accueillis au nom du maire et du conseil municipal pour célébrer leurs 50 ans de mariage en présence de leurs familles et amis.
Avant de passer au renouvellement des vœux, retraçons un peu leur belle histoire…
Dans quelle circonstance une jeune Française Normande a-t-elle rencontré un gentleman British ? Une rencontre qui conduira le couple à partager leur destin depuis 50 ans.
Et oui, cela fait 54 ans qu'ils se connaissent.
En 1964, Rolande avait 19 ans et travaillait comme serveuse dans une auberge/pub que Freddy fréquentait comme client de temps à autre, il avait alors 26 ans.

Le grand oncle de Rolande qui tenait le pub a proposé à Freddy de faire des extras le soir, comme barman, alors que le jour il travaillait comme fraiseur ajusteur dans une usine de fabrique de compteurs liquides.
En octobre 1968, la décision est prise de venir habiter en France.
Freddy logea chez la tante de Rolande et Rolande chez ses parents, avec comme projet de construire leur future maison et d'unir leurs deux cœurs pour le meilleur et pour le pire.
Un terrain fut rapidement acheté sur la commune de Canappeville dans l'Eure et le mariage fut célébré le 29 mars 1969.
C'est au Noël suivant qu'ils s'installeront dans la nouvelle maison fraîchement construite.
Dès son arrivée en France, Freddy a commencé à travailler dans une usine de cartonnage à Louviers dans l'Eure jusqu'en 1974, puis dans l'usine de piles Wonder à Louviers également jusqu'à la fermeture de l'usine en 1994.

Rolande travaillait dans l'usine de confection de vêtement pour hommes. Elle fabriquait des uniformes pour des administrations jusqu'en 1978, date à laquelle l'usine ferma ses portes.
Rolande se reconvertira ensuite en nourrice et gardera ainsi de nombreux enfants tout en faisant des travaux de couture à domicile pendant plus de 15 ans.
En 1972, votre fille Christa est née, puis elle est partie terminer ses études supérieures en Angleterre, elle est comptable et vit au Pays de Galle.
En juin 1998, la décision est prise de déménager une nouvelle fois pour venir habiter à Lanvollon pour y passer une retraite paisible.
Lanvollon que le couple connait déjà très bien, car il y venait en vacances durant les étés.
Une maison Rue Sainte Anne a été assez vite trouvée. Certes, il y avait des travaux à réaliser, mais pour Freddy ce n'était pas un problème, et surtout, la propriété disposait d'un terrain que le nouveau propriétaire aménagea en grand potager.

Freddy est pour tous ses compatriotes anglais un traducteur Anglais/Français très apprécié dans les actes de la vie quotidienne et les relations avec les administrations.
Freddy a servi à plusieurs reprises d'interprète chez le notaire de Lanvollon.
Puis pendant de nombreuses années, vous avez été tous les deux assidus aux conversations franco-britanniques organisées par l'UTL à Blanchardeau.

Quelle a été votre recette pour que votre mariage dure aussi longtemps alors qu'il y a tant de séparations et de divorces ?
Un amour indéfectible, probablement.
Vous avez le goût commun pour la bonne cuisine française dégustée en amoureux ou à faire apprécier à vos nombreux amis.
Cette recette du bonheur est votre secret, elle est en vous, dans votre façon de vivre, dans votre amour et respect réciproques, gageons qu'elle vous apporte encore de nombreuses années de vie commune auprès de votre famille et amis.

A partir de ce jour, votre amour vaut de l'or ! Félicitations !

GRAND DÉBAT NATIONAL

Comme de nombreuses communes en France Lanvollon a souhaité contribuer en organisant une réunion publique. Une cinquantaine de personnes avait répondu à l'invitation de la Mairie le jeudi 21 février 2019. Avec l'assistance du Forum Citoyen Leff Ar mor, les quatre thèmes (Transition écologique, fiscalité et dépenses publiques, démocratie et citoyenneté et organisation de l'Etat et des services publics) ont été déroulés durant la soirée.
Une synthèse des 82 contributions a été faite et déposée sur le site du Grand débat National.
Un cahier de doléances avait également été ouvert à la mairie, il y a eu deux personnes qui sont venues y inscrire leurs contributions, nous les avons transmises au service concerné.

FRANÇOIS NICOLAS

François NICOLAS est décédé le 9 mars 2019.
Il a été élu de Lanvollon pendant 30 ans et Maire de 1989 à 1995.

Il a fait partie de ceux qui ont œuvré dès 1989 à convaincre les maires de l'utilité et de la nécessité de se regrouper pour créer le Sivom du Pays de Lanvollon qui deviendra plus tard Communauté de Communes du Pays de Lanvollon puis Communauté de communes Lanvollon-Plouha.
Il fut juge au Tribunal de Commerce de Paimpol, administrateur du Crédit Mutuel de Bretagne, membre et président de l'Ogec des Ecoles Catholiques de Lanvollon.

François NICOLAS a été chef d'entreprise pendant plus de 30 ans. A la tête de plusieurs sociétés, il a créé ainsi plus de 140 emplois sur notre territoire.
L'entreprise a été vendue en 1998, aux frères Ballay qui ont conservé l'entité « NICOLAS. ETS ».

Le développement économique de Lanvollon doit beaucoup à François Nicolas. Il était un visionnaire, un entrepreneur ambitieux.

SMITOM Launay-Lantic

Kerval CENTRE ARMOR

STOP AUX DECHETS DANGEREUX DANS LES ENCOMBRANTS DE DECHETERIE

Communiqué du 20 mars 2019

Les encombrants de déchèterie sont recyclés
En 2017, Kerval Centre Armor, le syndicat de traitement des déchets, a fait le choix de valoriser les encombrants collectés en déchèterie, plutôt que de les enfouir. Ainsi, les encombrants sont transportés à l'usine Ti Valo à Ploufragan pour subir un tri mécanique et manuel. Le tri permet d'envoyer une part des déchets vers des usines de recyclage ; la part restante est transformée en combustible.

Des erreurs de tri explosives
Ce nouveau mode de traitement a mis en évidence des erreurs de tri et des négligences de certains usagers, qui jettent des produits explosifs dans la benne "encombrants".
Ces erreurs ont provoqué 11 départs de feu en 1 an et demi d'exploitation de l'usine Ti Valo. La grande majorité de ces départs de feu est due aux fusées de détresse.

La reprise des fusées de détresse périmées
Ces fusées sont obligatoires sur les bateaux et leurs propriétaires doivent les renouveler tous les 3 ans. Toutefois, il existe un système de reprise de ces produits lorsqu'ils sont périmés. Sur le territoire du Smitom, il y a 2 points de collecte :
- Saint Quay Accastillage sur l'esplanade du port
- L'entreprise CRAS, zone des Islandais à Binic – Etables sur mer

Les autres déchets explosifs ou dangereux, interdits
Les fusées de détresse, feux à main et éléments pyrotechniques sont dangereux et interdits dans la benne "encombrants", pour des raisons évidentes de risque d'explosion. D'autres déchets sont eux – aussi dangereux et doivent être triés d'une façon spécifique :
- Les batteries au lithium (appareils rechargeables) : local déchets électriques à la déchèterie
- Les bonbonnes de gaz : distributeurs de gaz ou caisse spéciale à la déchèterie
- Les plaques de fibrociment en amiante : à la déchèterie professionnelle de Plérin par exemple

Une banderole rouge à la déchèterie
Une banderole rouge, en pièce – jointe, vient d'être installée dans les 4 déchèteries du Smitom (Binic – Etables, Plouha, Plouagat et Pommerit le Vicomte) afin d'interpeler les usagers sur les interdictions décrites plus haut.

Renseignements complémentaires
Isabelle HELLEU 02-96-74-14-64

ETAT CIVIL

FIN 2018 DEBUT 2019

Naissances

- **BARBOT Rose-Marie,** 13 rue de l'Armor, le 1er janvier 2019
- **PIERRE POULOUIN Mewen, Mahé,** 3 B Impasse des Fontaines, le 2 janvier
- **ETES Victor Pierre Joseph,** 3 rue Traon Strang, le 24 janvier
- **LENESTOUR Eden,** 14 rue Saint-Hubert, le 6 février
- **JOLY Lisa,** 16 rue Georges Le Bonniec, le 25 février
- **JOLY Rose,** 16 rue Georges Le Bonniec, le 25 février
- **BRUN Adèle,** 3 impasse de la Boissière, le 27 février
- **VILAYVANH Aylan Tiao-Phagna,** 16 rue Fardel, le 6 mars
- **LAUNAY TUAL Léna Marie-Christine Christelle,** 43 bis rue du Trégor, le 10 mars

Décès

- **GUYOMARD Yvonne Marie Françoise,** 89 ans, veuve de Marc René DEMORIS, 16 rue Saint-Yves, le 8 décembre 2018
- **PLARD Paulette Marguerite Marie Ernestine,** 89 ans, veuve de Marcel François LE GUEN, 16 rue Saint-Yves, le 14 décembre
- **BERTHOU Yves,** 71 ans, époux de Elise Marie Jeannine LE BLOAS, 5 Impasse de la Boissière, le 22 décembre
- **LOZAY Lucien Alain,** 71 ans, époux de Michèle Madeleine Gilberte SIEURIN, 4 rue des Promenades, le 23 décembre
- **JOURDEN Célestine Marie Yvonne,** 91 ans, veuve de Pierre Jean Marie BRIENT, 16 rue Saint-Yves, le 1er janvier
- **PRIGENT Valentin,** 19 ans, célibataire, 2 petit Kergoat, le 14 janvier
- **PRONO Armand Vincent Marie,** 76 ans, époux de Louise Anne Marie GEFFROY, 3 rue de Liors Vraz, le 15 janvier
- **DUDORET Lucien Hubert,** 79 ans, époux de Colette Marie Louise LE VOGUER, 16 rue du Leff, le 16 janvier
- **PRÊTÉ Marie Ange Théodorine,** 98 ans, veuve de Jean Baptiste Louis Marie JOUAN, Venelle de Cagalen, le 20 janvier
- **BOULBIN Julien Joseph Marie,** 90 ans, époux de Hélène Jeanne CONAN, 16 rue Saint-Yves, le 26 janvier
- **GIRARDIN Michel Christian,** 91 ans, époux de Michelle Renée BROCHOT, 22 rue du Leff, le 23 janvier
- **LACHEVER Emilienne,** 87 ans, épouse de Jean Joseph LE GOFF, 28 rue du Trégor, le 13 février
- **GACON Ginette Simonne,** 83 ans, veuve de Roger Jules Yvon LEVÊQUE, 8 rue du 19 mars 1962, le 7 février
- **LE MOIGNE Marie-Christine,** 54 ans, épouse de Silvain Christian Yvon LE MÉE, 3 rue Maéziou, le 19 février
- **BARBET Chantal,** 67 ans, épouse de Alain Louis Lucien BERTRAND, 8 rue de la Boissière, le 28 février
- **BOUDARD Patrick Gabriel,** 62 ans, époux de Yvonne Christine Paulette FOUÉRÉ, 16 rue des Fontaines, le 1ER mars
- **MARJO Albert Yves Marie,** 99 ans, veuf de Marcelle Louise Marie LE LOUEDEC, 16 rue Saint-Yves, le 8 mars
- **NICOLAS François Yves Marie,** 83 ans, époux de Marie-Thérèse THOMAS, 12 rue du Parc, le 9 mars
- **JOUAN Gabrielle Marie,** 90 ans, célibataire, 16 rue Saint-Yves, le 10 mars
- **HERRY Emile Yves Marie-Emmanuel,** 92 ans, époux de Suzanne Louise Marie RICHARD, 16 rue Saint-Yves, le 15 mars
- **MAZY Paulette Odette,** 82 ans, veuve de Jean Alexandre DEMARECAUX, 27 rue de la Gare, le 17 mars
- **GUYOMARD Marthe,** 94 ans, veuve de André PAGE, 16 rue Saint-Yves, le 28 mars
- **LE MÉRER Maryse,** 64 ans, épouse de Claudy Yves Gérard ETESSE, 2 Hent Park Bihan, le 12 avril
- **HERY Jeanine Catherine Marie,** 91 ans, veuve de Louis Marie MACE, 16 rue Saint-Yves, le 15 avril
- **LE GUERN Hervé,** 68 ans, époux de Michelle Marguerite ABRAHAM, 9 rue Traversière, le 15 avril
- **PIRIOU Michel,** 89 ans, compagnon de Jocelyne LALLÈS, 1 rue de Kérouël, le 29 avril

PIZZERIA